

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi vingt-trois septembre à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Elizabeth RIVIERE, Maire.

Date de la convocation : Mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents :

Mme RIVIERE	Elizabeth	Maire	Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
M. AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M. PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme WEDE	Sabrina	4 ^{ème} adjoint	M. GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M. BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M. N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme FERRALI	Elodie	6 ^{ème} adjoint	Mme CHEN-SAN	Chantal	Conseillère municipale
M. BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme DEVRICHIAN	Marjorie	Conseillère municipale
Mme BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M. PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale			

Représentés :

Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
M. Raphaël TOFIL (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à Mme Marjorie DEVRICHIAN)
Mme Ivy POIA (procuration donnée à M. Frédéric PARENT)
Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusée :

Mme Chantal COURTOT
M. Petelo SAO

Absents :

M. Mickael LELONG
M. Jean-Irénée BOANO
M. Romuald PIDJOT
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	21
Nombre de votants	:	28

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.

M. Pierre-Louis ALGAYRES est désigné secrétaire de séance.

S'est retirée de la séance :

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT (administratrice au sein de la SECAL).

N° d'ordre : 9

Date de mise en ligne : 25 SEP 2025

Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20250923-83-25-IX-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

DELIBERATION N° 83 /25/IX

**APPROUVANT LE RAPPORT ECRIT RELATIF A LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE
SECAL, POUR L'EXERCICE 2024**

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 23 septembre 2025,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de Nouvelle-Calédonie,

Vu l'ordonnance n°2009-1530 du 10 décembre 2009 modifiant l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux sociétés d'économie mixte locales,

Vu les comptes et rapport de la SECAL arrêtés par le conseil d'administration,

Vu la note explicative de synthèse n° 46/2025 du 17 septembre 2025,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 09 septembre 2025, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Est approuvé le rapport écrit relatif à la société anonyme d'économie mixte SECAL pour l'exercice 2024.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

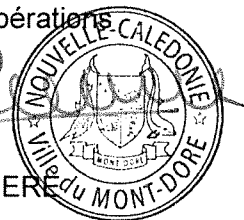
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 SEPTEMBRE 2025

Le secrétaire de séance,

Pierre-Louis ALGAYRES

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Le Maire,

Elizabeth RIVIERE



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud

Trésorerie de la province Sud

SECAL

Direction des finances et de l'informatique

Secrétariat général (SAG : registre et publication)



Société d'Equipement de la Nouvelle-Calédonie

Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 565.000.000 F.CFP
Siège Social : 40, rue Félix Trombe, Koutio, Dumbéa
BP 2517 - 98846 Nouméa Cedex
Registre du Commerce : Nouméa - 71 B 035204
RIDET : 035.204/001

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES 27 MAI 2025



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 27 MAI 2025

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES	20
1 - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024	21
PREMIERE PARTIE : VIE DE LA SOCIETE ET PRESENTATION DES COMPTES ET DE L'ACTIVITE DE L'EXERCICE	23
1.1 - VIE DE LA SOCIETE	23
1.2 – ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE	31
DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULE	39
TROISIEME PARTIE : FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	53
2 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2024	56
3 – APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024	57
4 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE	58
5 – APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE	59
6 – POUVOIRS POUR LES FORMALITES	60
RECAPITULATIF DES RESOLUTIONS PRESENTEES AUX ACTIONNAIRES	61

Annexe 1 – Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 & comptes annuels 2023

Annexe 2 – Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

Nous vous réunirons en Assemblée générale ordinaire le jeudi 25 juillet 2024 à 09h00 à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous inviter à statuer sur ce rapport et sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Monsieur Thierry Granier, représentant de KMPG Audit, Commissaire aux Comptes, vous donnera par ailleurs lecture de ses rapports.

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024,**
- 2. Rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2024,**
- 3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,**
- 4. Affectation du résultat de l'exercice,**
- 5. Approbation des conventions visées par les articles L225-38 et suivants du Code du Commerce,**
- 6. Pouvoirs pour les formalités.**

1 - Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024



PREMIERE PARTIE : VIE DE LA SOCIETE ET PRESENTATION DES COMPTES ET DE L'ACTIVITE DE L'EXERCICE

1.1 - VIE DE LA SOCIETE

A. L'ACTIONNARIAT

La SECAL est une société anonyme d'économie Mixte constituée en application de la loi n°46-860 du 30 Avril 1946.

Le capital 565 000 000 F.CPF est divisé en 10.000 actions de 56.500 FCFP.

Les instances de la société sont composées de 12 Actionnaires, 12 Administrateurs, 1 Commissaire du Gouvernement et 1 censeur.

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat, les représentants des actionnaires et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice 2024 :

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL par ordre décroissant du nombre d'actions				
ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Capital souscrit	%	Nombre d'administrateurs
ETAT, <i>représentée par Mme Carine FARULT et Mme Catherine MERCKX</i>	2 000	113 000 000	20,00%	2
PROVINCE DES ILES LOYAUTE, <i>représentée par M. Robert KAPOERI et M. Mathias WANEUX</i>	1 600	90 400 000	16,00%	2
PROVINCE NORD, <i>représentée par M. Victor TUTUGORO</i>	1 024	57 856 000	10,24%	1
PROVINCE SUD, <i>représentée par Mme Françoise SUVE</i>	800	45 200 000	8,00%	1
NOUVELLE-CALEDONIE, <i>représentée par Mme Laurie HUMUNI</i>	800	45 200 000	8,00%	1
COMMUNE DE NOUMEA, <i>représentée par M. Marc ZEISEL</i>	800	45 200 000	8,00%	1
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, <i>représentée par M. Vincent BOURSIER</i>	800	45 200 000	8,00%	1
BANQUE CALEDONIENNE D'INVESTISSEMENT, <i>représentée par M. Frédéric REYNAUD</i>	800	45 200 000	8,00%	1
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT <i>représentée par Mme Julie DOITEAU</i>	637	35 990 500	6,37%	1
COMMUNE DU MONT-DORE <i>représentée par Mme Rusmaeni SANMOHAMAT</i>	380	21 470 000	3,80%	1
COMMUNE DE PAITA, <i>représentée par Mme Sylviana GERVOLINO</i>	250	14 125 000	2,50%	
COMMUNE DE DUMBEA, <i>représentée par M. Gérard PIOLET</i>	109	6 158 500	1,09%	
TOTAL	10 000	565 000 000	100,00%	12
Collège Collectivités locales	5 763	325 609 500	57,63%	7
Collège Etat + privés	4 237	239 390 500	42,37%	5

B. LA GOUVERNANCE

Selon le principe de l'alternance biennale en vigueur à la SECAL depuis 1990, la Nouvelle-Calédonie a été nommée à la Présidence du Conseil d'administration le 03 août 2023 pour une durée de deux ans, jusqu'en 2025.

À la suite du renouvellement des membres du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Madame Laurie HUMUNI a été désignée par l'arrêté n°2024-1929/GNC en date du 09 octobre 2024 en tant que représentante de la Nouvelle-Calédonie, succédant ainsi à Monsieur Vaimu'a MULIAVA. Le Conseil d'administration a officialisé sa nomination en tant que Présidente lors de sa réunion du 12 décembre 2024.

C. LES DIRIGEANTS

Par délibération en date du 27 avril 2023, le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

D. LES ADMINISTRATEURS, LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT, LE COMMISSAIRE AUX COMPTES, LES CENSEURS, LE BUREAU

Changement de représentants des Administrateurs durant l'exercice 2024 :

Sur l'exercice 2024, le conseil d'administration a pris acte des désignations suivantes :

- Madame Laurie HUMUNI a été désignée par arrêté n°2024-1929/GNC en date du 09 octobre 2024, en qualité de représentante de la Nouvelle-Calédonie. Elle succède à Monsieur Vaimu'a MULIAVA.
- Madame Catherine MERCKX a été désignée par arrêté n° HC/DAECP/BAI n° 2023 du 3 décembre 2024 en qualité de représentante de l'Etat. Elle succède à Monsieur Grégory LECRU.

Le Conseil d'Administration est composé ainsi à la clôture de l'exercice 2024 :

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
ADMINISTRATEURS	REPRESENTANTS	nomination	fin de mandat
Province Sud	Mme Françoise SUVE	6-juin-2019	Elections 2024
Province des Iles Loyauté	M. Mathias WANEUX	18-juin-2019	- idem -
	M. Robert KAPOERI	18-juin-2019	- idem -
Province Nord	M. Victor TUTUGORO	6-août-2021	- idem -
Nouvelle-Calédonie	Mme Laurie HUMUNI	9-oct-2024	- idem -
Commune de Nouméa	M. Marc ZEISEL	11-juin-2020	Elections 2026
Assemblée spéciale des communes de Dumbéa, Païta et Mont-Dore	M. Gérard PIOLET	16-juil-2020	Elections 2026
Etat	Mme Carine FARAULT	17-févr-2021	-
	Mme Catherine MERCKX	3-déc-2024	-
Caisse des Dépôts et Consignations	M. Vincent BOURSIER	18-sept-2023	AGO 2027
Banque Calédonienne d'Investissement	M. Frédéric REYNAUD	22-nov-2021	AGO 2027
Agence Française de Développement	Mme Julie DOITEAU	16-août-2022	AGO 2027
CENSEURS			
M. Damien YEIWENE (jusqu'à l'AGO 2027)			
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT			
Monsieur Stanislas ALFONSI, Secrétaire Général du Haut-Commissariat			

Compte tenu des changements intervenus, la composition du Bureau est la suivante au 31 décembre 2024 :

COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
<u>Présidente</u> :	
Mme Laurie HUMUNI	représentante de la Nouvelle-Calédonie
<u>Membres</u> :	
Mme Françoise SUVE	représentante de la province Sud
M. Victor TUTUGORO	représentant de la province Nord
M. Robert KAPOERI	représentant de la province des Iles Loyauté
Mme Julie DOITEAU	représentante de l'Agence Française de Développement
M. Vincent BOURSIER	représentant de la Caisse des Dépôt et Consignations
M. Stanislas ALFONSI	Commissaire du Gouvernement
<u>Secrétaire</u> :	
M. Christophe ARCHAMBAULT	Directeur Général

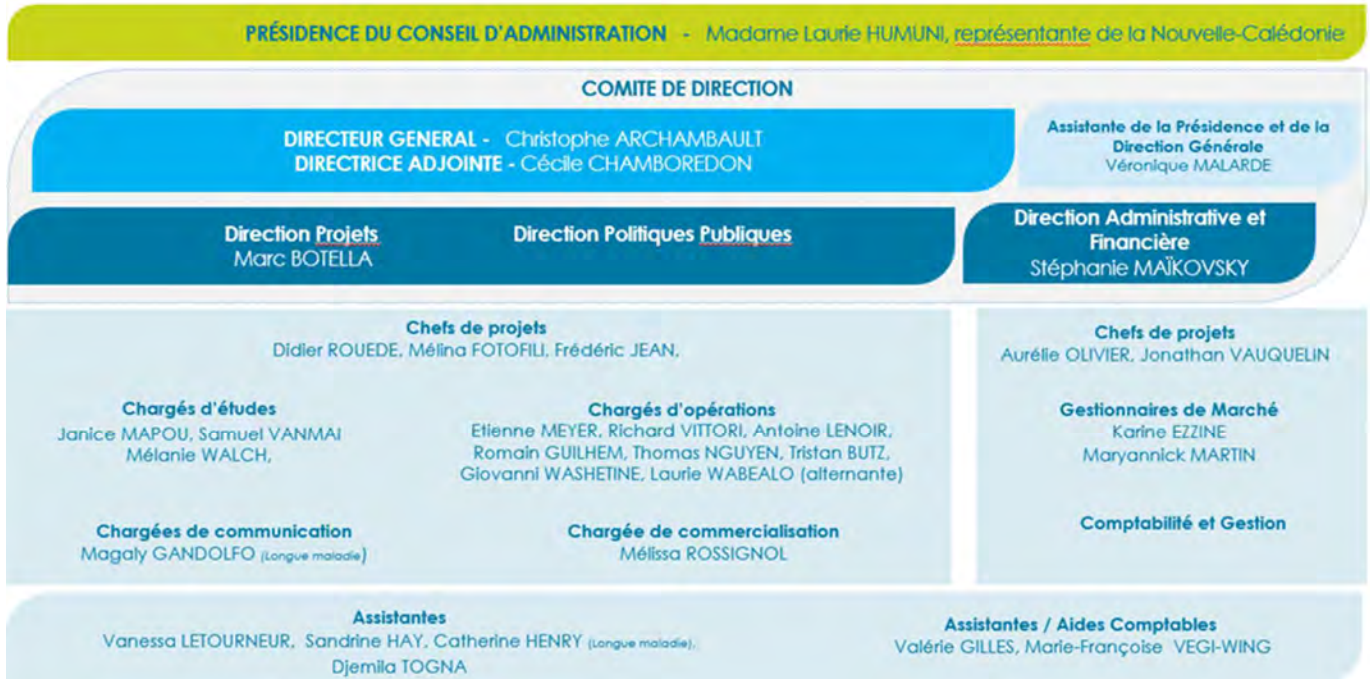
E. LE PERSONNEL DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 2024, les effectifs de la SECAL de 30 personnes, soit une diminution nette par rapport au 31 décembre de l'année précédente de 8 personnes. Dont :

- 18 femmes et 12 hommes,
- 18 cadres, 7 agents de maîtrise et 5 employés,
- 27 contrats à durée indéterminée, et 3 contrats à durée déterminée,
- 26 collaborateurs basés à Dumbéa, 3 en Province Nord et 1 à Wallis et Futuna.
- 1 alternante,
- 1 stagiaire,

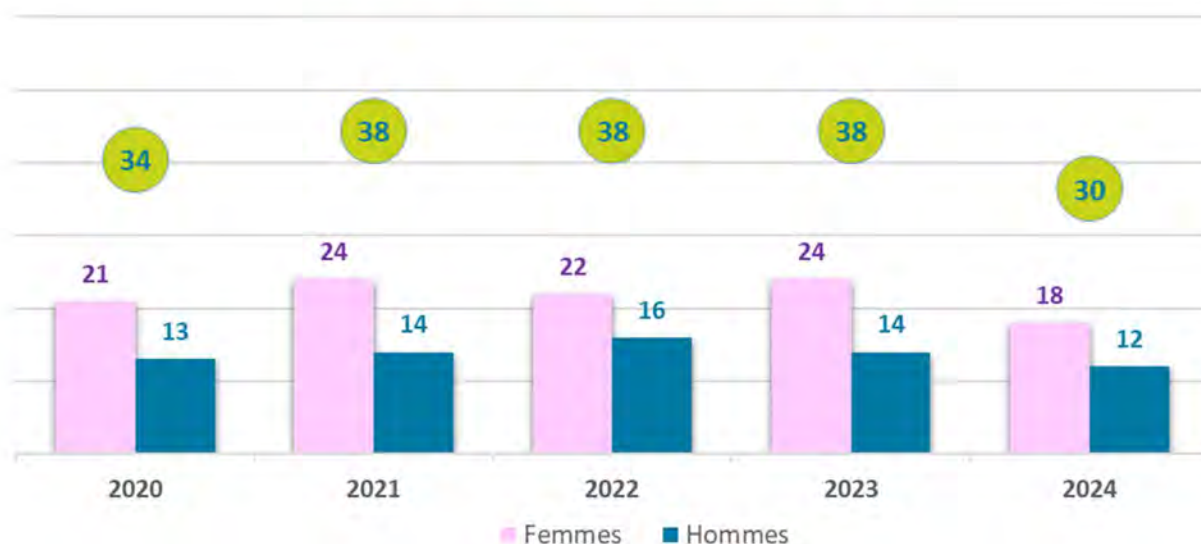
Organigramme au 31 décembre 2023 – Effectif : 38 personnes

ORGANIGRAMME 31 décembre 2024



Evolution du nombre de salariés :

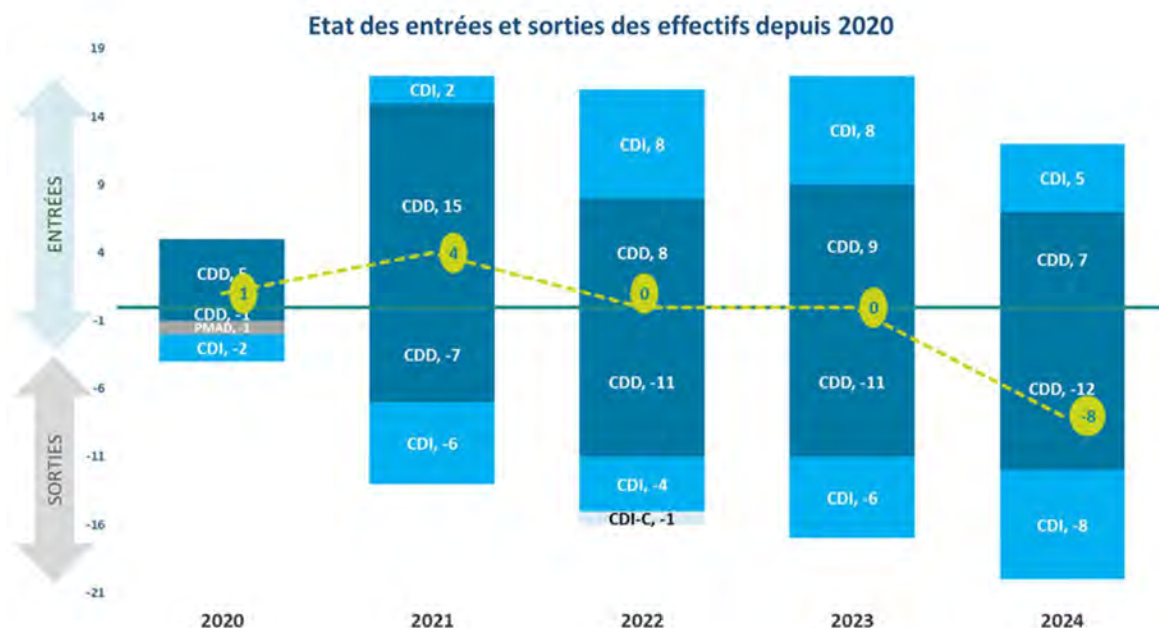
Evolution du nombre de salariés depuis 2020



L'année a ensuite été marquée par le contexte exceptionnel en Nouvelle-Calédonie, qui a nécessité au second semestre des décisions stratégiques fortes en matière de gestion des ressources humaines.

L'effectif total de la SECAL de 38 salariés au 31 décembre 2023, s'accroît jusqu'à 44 collaborateurs au 31 mai 2024 puis par la mise en place d'un plan de réduction des charges après les événements du 13 mai se comprime progressivement à 30 salariés au 31 décembre 2024, conséquence d'une adaptation nécessaire aux contraintes économiques relatives à la conjoncture.

Cette réduction a pu s'opérer de manière maîtrisée, grâce à la politique de recrutement prudente menée les années précédentes, privilégiant les recrutements en CDD (environ 25% de l'effectif à mi 2024). Si aucun licenciement n'a eu lieu sur la période, les départs résultent ainsi pour partie de non-renouvellements de CDD ainsi que 8 départs volontaires (démissions de salariés en CDI) soit pour quitter le territoire (métropole ou Polynésie), soit pour de nouvelles structures (administrations ou sociétés calédoniennes).



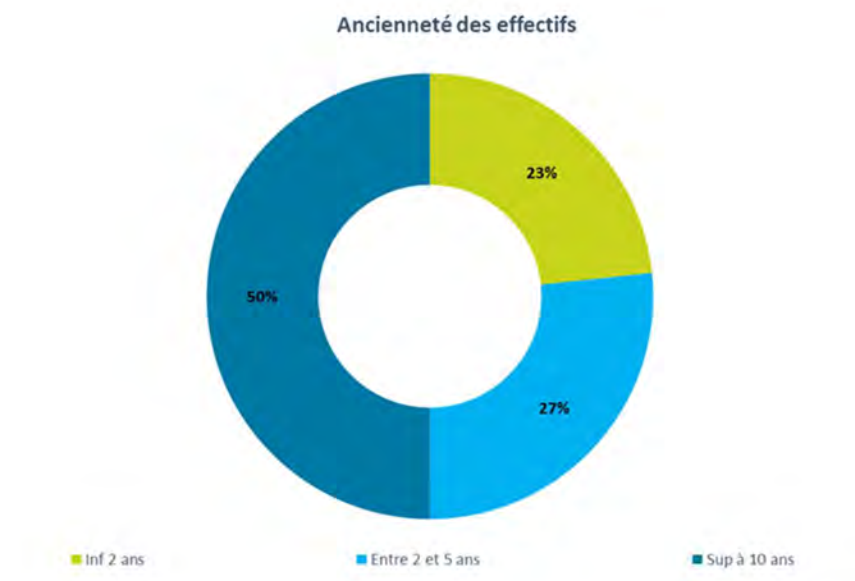
Répartition par type de contrat :



Cette gestion prudente illustre la volonté de préserver l'équilibre économique de la société. La veille stratégique sur les talents en matière de ressources humaines reste cependant un enjeu constant pour garantir à l'entreprise une capacité de rebondir et de maintenir un niveau de qualité de prestations à ses clients.

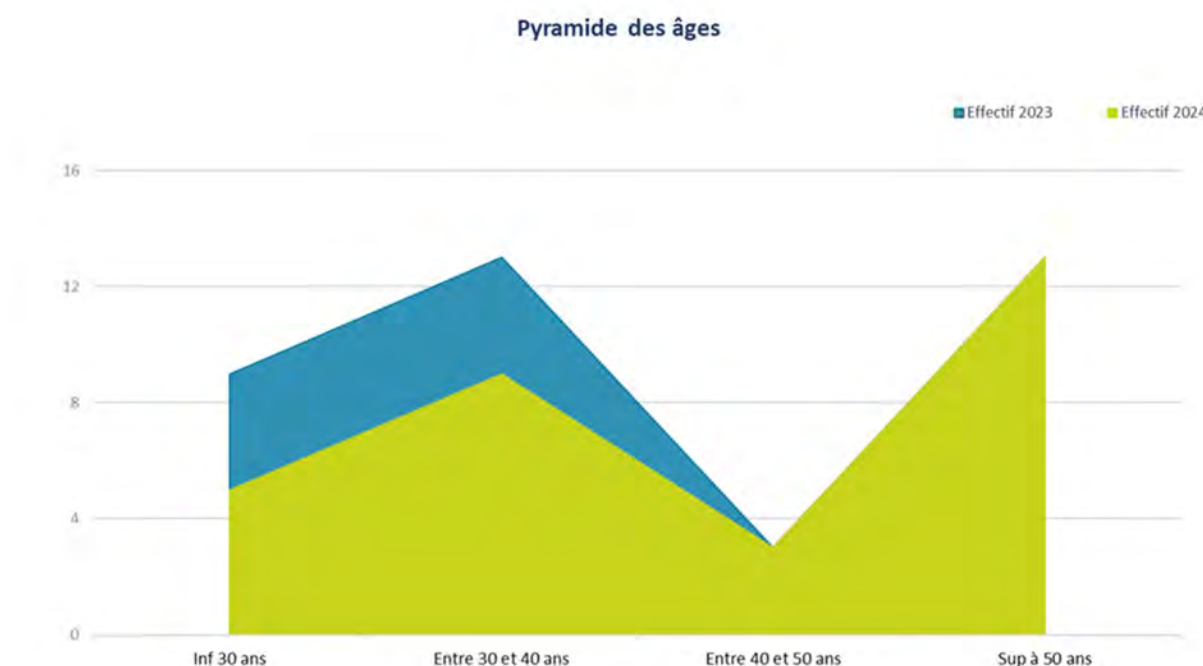
Dans ce contexte difficile, la SECAL a préservé sa démarche de soutien de la jeunesse calédonienne en intégrant une stagiaire pour une durée de quatre mois au sein de la direction administrative et financière qui poursuivra en alternance en 2025, ainsi qu'une alternante en conduite d'opération, qui a renforcé l'équipe de l'agence Nord dont le volume d'opération a été en croissance.

Ventilation par ancienneté :



La réduction d'effectifs en 2024, principalement via les non-renouvellements de CDD (essentiellement des jeunes calédoniens) et des départs volontaires, a mécaniquement entraîné une hausse de l'ancienneté moyenne, qui passe de 8,3 à 12 ans. Cette évolution se traduit par un mouvement d'intensification autour d'un noyau de collaborateurs expérimentés, qui auront pour certains une nécessité double de transmettre les compétences sédimentées dans leur expérience dans la société mais également de préparer le renouvellement de générations pour certains.

Pyramide des âges :



Age	Effectif total	F	H
Inf 30 ans	5	4	1
Entre 30 et 40	9	4	5
Entre 40 et 50	3	2	1
Sup à 50	13	8	5
	30	18	12

Dans les années à venir, la SECAL devra relever le défi du renouvellement progressif de ses compétences, en tenant compte d'une pyramide des âges désormais plus resserrée autour de profils expérimentés. Cette configuration, si elle constitue une force en matière d'expertise, nécessite une anticipation proactive des besoins en compétences nouvelles. Le développement d'une politique RH articulant transmission des savoirs, montée en compétences internes et intégration ciblée de profils juniors constitue déjà un enjeu central pour accompagner la transformation de l'entreprise et assurer sa continuité opérationnelle.

F. LES CONTROLES EXTERNES

Sans objet en 2024.

G. MODIFICATIONS STATUTAIRES

Sans objet en 2024.

1.2 – ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

H. L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'année 2024 s'est déroulée dans un contexte de crise majeure en Nouvelle-Calédonie, marquée par des troubles sociaux et politiques ayant fortement impacté l'économie locale, et notamment le secteur du BTP. Dans ce climat d'incertitude, la SECAL démontre sa capacité de résilience et d'adaptation dans les 3 pôles de son activité : l'aménagement du territoire, la construction d'infrastructures et l'appui aux politiques publiques.

Sur les opérations d'aménagement, bien que la plupart des projets aient été brutalement freinés après mai 2024, la SECAL a réussi à maintenir une dynamique de reprise progressive sur ses opérations de concessions. Des réalisations importantes ont été livrées en début d'année (terrassements, voiries, commercialisation de Cap Apogoti), et des réouvertures commerciales accompagnent la relance (K-GOU au Mont-Dore, Décathlon à Apogoti). Toutefois, certaines zones, comme le centre-ville du Mont-Dore, restent très dégradées, appelant des efforts prolongés.

Côté infrastructures, la SECAL a préservé une activité continue sur la quasi-totalité des chantiers publics malgré la crise. Les travaux de rénovation du MUZ, du centre culturel Tjibaou ou encore du stade Numa-Daly se sont poursuivis dans des conditions complexes mais maîtrisées. Cette continuité s'est appuyée sur une collaboration étroite avec les élus et une gestion agile de la trésorerie, pour préserver les capacités d'investissement tout en soutenant les acteurs économiques.

Le pôle Appui aux politiques publiques travaille son positionnement de facilitateur auprès des collectivités, en développant sa proximité avec ces dernières dont les communes de taille moindre. La SECAL a accompagné les collectivités sur des démarches structurantes en tant qu'AMO pour le gouvernement sur le plan d'adaptation au changement climatique, sur une prestation de rédaction des Plan Pluriannuel d'Investissement pour 3 communes, la gouvernance, et au moment de la crise avec l'animation des groupes de travail liés à la reconstruction à pied d'œuvre dès juin 2025. Toujours en recherche de projets innovants, et de méthode de travail collaborative avec des experts au sein de groupement, la SECAL a gagné un appel d'offre du PROE pour participer à la réalisation de l'analyse de la résilience socio-économique des écosystèmes et assure une mission d'AMO sur le pilotage de programme d'alimentation durable (TRIAD) financés par France 2030.

Pour ce qui concerne le développement régional, l'implantation à Wallis et Futuna s'est consolidée en 2024 avec la création de notre établissement secondaire, l'inauguration de l'agence locale en septembre 2024 et les commandes gagnées de projets structurants en tant qu'AMO sur la rénovation du lycée de Wallis et la reconstruction de l'hôpital de Futuna. Ces opérations démontrent la capacité de la SECAL à exporter son savoir-faire, au service des collectivités locales avec une équipe sur le terrain.

Malgré les réductions d'effectifs et les incertitudes, la société a su préserver l'essentiel : son rôle d'acteur engagé au service du territoire, sa capacité d'ingénierie, et une réflexion constante pour questionner une vision à plus long terme des territoires en lien avec la reconstruction, la relance et l'innovation.

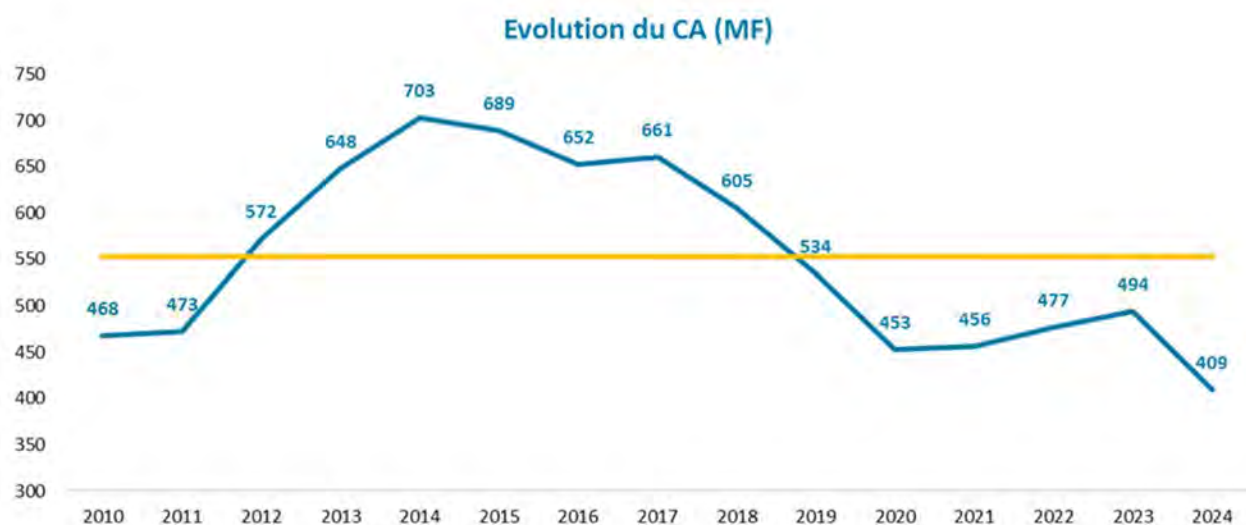
En millions de Francs CFP	2020	2021	2022	2023	2024
Mandats et autres	2 302	1 723	1 237	2 850	2 263
dont travaux du MUZ				1 074	539
dont Néobus	345	19	37	280	-
Concessions	2 165	1 521	1 722	1 962	789
dont ZAC de DSM et Panda	1 805	1 246	1 609	1 842	735
Conduites d'opération	354	184	848	1 329	709
dont la réalisation base vie Prony	-	-	634	5	
dont Transversale Hienghène/Kaala-Gomen	219	140	75	298	433
dont la réalisation d'une ISDND sur la zone VKP	-	-	-	837	
Total chiffre d'opération (MF. CFP)	4 821	3 428	3 806	6 141	3 761

Evolution du chiffre d'opération sur 5 ans

En 2024, le chiffre d'opération marque un ralentissement marqué et logique après le rebond observé en 2023, dans un contexte perturbé par la crise économique. Ce contexte a provoqué des interruptions de chantier, des reports de décision et un gel temporaire de plusieurs opérations, notamment sur les opérations d'aménagement et de concessions.

Malgré cette diminution de 27 % soit 1,7 MdF.CFP, l'entreprise a maintenu un volume d'activité significatif, porté par la continuité de certains projets structurants :

- Mandats : la rénovation du MUZ concentre le plus de traitement malgré une diminution du chiffre d'opérations de 50 %. Le chantier est resté actif avec quasi aucune interruption. La mobilisation des équipes et une gestion de trésorerie pointue et agile ont permis de limiter l'impact de la crise,
- Concessions : Domaine très directement et lourdement impactés par les émeutes. On constate une baisse du chiffre d'opérations de 23 %. Après le déblocage de Cap Apogoti en 2023, la commercialisation s'est retrouvée à l'arrêt à partir de mai 2024 et les chantiers sont réduits à leur activité minimale. Sans vente de fonciers, le développement des phases suivantes est compromis,
- Conduites d'opération : la Transversale Hienghène / Kaala-Gomen a engendré 433 MF. CFP de travaux



Après avoir atteint un niveau de chiffre d'affaires historiquement bas en 2020 (453 MF.CFP), la société avait amorcé une reprise régulière, confortée par le repositionnement stratégique engagé depuis 2022. Ce redressement s'est confirmé en 2023, avec un chiffre d'affaires de 494 MF.CFP.

L'exercice 2024 marque une rupture, avec un recul à 409 MF.CFP, conséquence directe du contexte de la crise économique et sociale en Nouvelle-Calédonie. Les tensions, la suspension ou le ralentissement de nombreuses opérations, ainsi que les difficultés financières des collectivités, ont fortement pesé sur l'activité.

Ce repli du chiffre d'affaires reflète une situation conjoncturelle exceptionnelle, mais la SECAL a su préserver ses fondamentaux et maintenir une activité ciblée sur les projets prioritaires.

Ventilation du chiffre d'affaires par métier :

Secteur	KF. CFP	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
Aménagement		179 078	182 312	176 422	175 575	171 486
Infrastructures		100 428	110 848	130 284	134 178	107 304
Appui aux politiques publiques		113 049	103 288	121 182	143 514	101 734
Locations		60 622	59 511	46 655	40 769	28 730
TOTAL		453 177	455 958	474 543	494 035	409 254

Après 3 années consécutives de progression, le chiffre d'affaires de la société est en retrait sur 2024. Cette diminution de 84,8 MF.CFP (-21%) se ressent sur l'ensemble des activités de la SECAL, hors opérations d'aménagement dont le chiffre d'affaires ne varie que de -2 %.

Sous le prisme du repositionnement stratégique initié en 2022, les principaux événements seront renseignés selon les 3 métiers de la société :

- **Aménagement :**

Les concessions d'aménagement communales (Mont Dore, Dumbéa) ou provinciales (Dumbéa sur mer et Panda) gérées par la SECAL constituent par destination des pôles de développement économique au service des populations. Les exactions du 13 mai n'ont pas épargné les ZAC qui ont subi des dégradations à des niveaux différents. Si le parc d'activités Panda a été peu impacté, Dumbéa sur mer, Dumbéa Centre et le centre-ville du Mont-Dore ont été fortement dégradés, particulièrement sur leurs centralités commerciales.

La destruction de ces centres de vie impacte directement les populations qui en étaient les principales bénéficiaires. L'offre de services et de commerces s'est fortement réduite bouleversant les habitudes et les usages.

L'année 2024 post-crise a ainsi été consacrée à la remise en état des espaces publics par les communes concernées ou par la province Sud, au maintien de leurs activités quand cela était possible par les opérateurs privés et à la mise en place de réaménagements financiers d'urgence auprès des partenaires financiers pour les concessions.

- **Dumbéa sur mer** a connu une dynamique contrastée. Si la livraison du nouveau quartier Cap Apogoti a pu être réalisée en mars 2024, la commercialisation a été fortement ralentie (plus de 250 MF.CFP de retard de commercialisation), aggravant le retard pris sur l'opération et mettant son financement en péril. Un travail de restructuration amorcé dès septembre 2024, se poursuit en 2025 pour trouver une solution pérenne.

- **PANDA** a également connu des tensions mais n'a pas été impacté par les exactions. Les fonciers de la tranche 3.1 ont pu être livrés dans les délais et budgets prévus, l'appel d'offres pour la viabilisation de cette tranche a été lancé (600 MF.CFP de travaux prévisionnels). Cette opération présenterait une meilleure capacité de rebond potentiel dans le cadre de la reconstruction à venir.
- **Dumbéa Centre** a été également impactée. L'installation du FSH dans son nouveau siège social en octobre 2025, la réouverture du Origin Cinéma en novembre 2024 ainsi que le projet de Hub sportif "Innov'XXL" pourraient aider à porter une nouvelle dynamique.
- **Centre-ville du Mont-Dore** a été lourdement touché avec plus de la moitié des activités présentes qui ont été impactés et des dégradations sur l'espace public et la Case des Communautés entraînant plus de 30 MF de dégâts pour la collectivité. Une partie des commerces et services a pu rouvrir au fur et à mesure mais certaines activités sont définitivement abandonnées (Fitness Park, Assurances, Agence Immobilière). L'ouverture du nouveau centre commercial (K-Gou) fin 2024 et la reconstruction en cours du McDonald's offrent un signe encourageant de reprise.

En dehors des opérations de concessions, de nouvelles missions d'aménagement ont été lancées en 2024, avec notamment l'aménagement de zones franches et du littoral de Wé pour 2,7 MF.CFP, et l'étude sur la requalification de la traversée du village de Pouembout pour 1,2 MF.CFP. Les missions sur Wé ont connu un avancement relatif en 2024 et leur continuité est incertaine en 2025 en raison du changement de gouvernance de la Province des Îles.

- **Infrastructures :**

La SECAL a poursuivi et consolidé son ancrage à Wallis et Futuna avec l'inauguration de son agence secondaire, traduisant une volonté de s'inscrire dans la durée et au plus près des collectivités du Pacifique.



Dans le cadre du plan de relance, l'année s'est écoulée au rythme de la réponse à 3 appels d'offres majeurs sur des grands projets structurants du territoire :

- ✓ **La construction de l'hôpital de Futuna** (budget de 4 500 MF.CFP) avec une surface développée de 3 200 m² et une capacité d'accueil de 17 lits.
- ✓ **La réhabilitation du lycée de Wallis** (budget de 1 926 MF.CFP) avec un lancement des travaux prévus début 2026
- ✓ **La reconstruction de l'Assemblée Territoriale** (budget de 650 MF.CFP)

Ces 3 opérations majeures généreront une rémunération de 184 MF.CFP pour la société sur les 5 prochaines années. D'autres projets sont venus enrichir le portefeuille d'opérations en 2024 comme l'extension de l'Administration Supérieure ou l'installation de panneaux photovoltaïques au Vice-Rectorat.

Ces opérations témoignent du positionnement croissant de la SECAL comme acteur régional et illustrent la stratégie de diversification face aux incertitudes actuelles.

Pour le compte du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les chantiers ont continué à des rythmes différents, avec un avancement guidé par les capacités de trésorerie de chaque maître d'ouvrage :

- ✓ Malgré un calendrier ralenti, la rénovation du MUZ a continué tout au long de l'année.
- ✓ La rénovation du lycée Jules Garnier s'est poursuivie et il restera 2 bâtiments à livrer en 2025.
- ✓ Après la réception de son dojo, le complexe sportif de Numa Daly se projette sur la réhabilitation des tribunes et du vélodrome.
- ✓ L'opération liée à la pose de radars météorologiques en Provinces Sud et Nord avance également avec la démolition de la structure actuelle et le lancement d'un appel d'offres pour le futur radar sur Nouméa. Concernant le radar de Kopeto, les travaux sont prévus en mai 2025.

Les opérations développées en Province Nord ne sont pas en reste, avec notamment la livraison de plusieurs équipements structurants tels que la salle omnisport de Pouembout et le centre culturel de Canala.

- **Appui aux politiques publiques :**

Dans un contexte de crise économique et sociale, la SECAL conforte sa position de partenaire stratégique dans l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques.

L'équipe construit un outil pour l'élaboration et le pilotage de plans pluriannuels d'investissement pour trois communes (Pouembout et Ouégoa puis Yaté), en lien avec l'AFD, leur permettant de prioriser et formaliser leurs projets tout en améliorant la sécurisation et diversification de leur financement.

Sur le thème de la résilience territoriale face au changement climatique, le pilotage des études ESRAM (en NC en 2024 /2025 et à W&F en 2025) sur la compréhension de la vulnérabilité des populations en lien avec les services écosystémiques de telle sorte à pouvoir déployer le volet alloué aux solutions fondées sur la nature dans les politiques publiques des collectivités compétentes en matière de développement durable. Ces études en groupement avec des cabinets d'expert intensifie la montée en compétence de nos équipes sur un enjeu incontournable qu'est l'adaptation au changement climatique des territoires ultramarins vulnérables comme la Nouvelle Calédonie ou Wallis et Futuna.

L'entreprise a poursuivi son accompagnement auprès de la Foncière Calédonienne et de la SPL Loyauté Habitat dans le cadre de sa politique de logements aidés aux îles. La SECAL a également conduit au premier trimestre des missions ponctuelles à forte valeur ajoutée, telles que la réflexion sur la gouvernance d'une cuisine centrale pour la caisse des écoles de Lifou ou un appui à la SAGEST Arue, à Tahiti, pour la redynamisation des anciens sites de défense.

Sur le plan prospectif, la structure a continué de porter une dynamique d'échange et d'anticipation lors d'évènements tels que le Forum sur le Changement Climatique ou le Hub des Territoires, en lien avec la Banque des Territoires.

Toutes ces missions, souvent peu valorisées mais structurantes, constituent un levier essentiel pour accompagner les transformations des collectivités et politiques publiques, en consolidant la place de la SECAL comme appui stratégique aux collectivités et acteur en amont du montage des projets de demain.

Ventilation du chiffre d'affaires par donneur d'ordre :

La part du chiffre d'affaires réalisé avec les clients actionnaires reste largement majoritaire en 2024, représentant 76 % du total, soit 289 MF.CFP. Ce recentrage souligne un renforcement des relations

stratégiques avec les partenaires institutionnels historiques. A l'inverse, le chiffre d'affaires réalisé avec les clients non-actionnaires diminue sensiblement (-58 MF.CFP) pour une part relative à 24 %.

La Province Sud demeure le premier donneur d'ordre avec un CA 2024 de 162,5 MF.CFP soit 39 % du CA total.

Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie suit avec un CA 2024 de 74,5 MF.CFP soit 14 % du CA total sur l'année. Il est à noter une consolidation de ce partenariat puisque la part du gouvernement dans le CA de l'entreprise se portait à seulement 4 % en 2021.

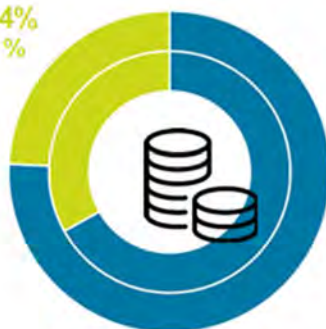
Les principaux donneurs d'ordre non-actionnaires sont l'IRD et l'OPT qui totalisent environ 21 MF.CFP de CA, ce qui représente approximativement 6 % du CA annuel.

Donneurs d'ordres		KF. CFP		CA 2021	en %	CA 2022	en %	CA 2023	En %	CA 2024	En %
PROVINCE SUD	A			167 336	42%	175 420	41%	176 966	39%	162 515	43%
GOVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALEDONIE	A			15 154	2%	51 054	10%	79 144	14%	74 417	20%
PROVINCE NORD	A			31 798	8%	25 470	6%	39 381	9%	24 827	7%
MAIRIE DE DUMBEA	A			18 302	5%	9 272	2%	11 345	2%	12 261	3%
IRD - INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT	NA			-	-	7 160	2%	11 384	3%	10 739	3%
OPT (OFFICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS)	NA			12 167	3%	14 206	3%	7 356	2%	10 622	3%
SMTU (SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS)	NA			4 849	1%	4 713	1%	1 978	0%	9 450	2%
MAIRIE DE POUEMBOUT	NA			1 782	0%	3 829	1%	11 299	2%	8 891	2%
LOYAUTE HABITAT - SPL	NA			10 118	3%	8 280	2%	20 641	5%	8 712	2%
SMTI (SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS INTERURBAINS)	NA			-	-	-	0%	3 930	0	7 414	2%
ADMINISTRATION SUPERIEURE DE WALLIS ET FUTUNA	NA			1 322	0%	6 347	1%	16 279	4%	7 347	2%
TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA	NA			11 490	3%	19 569	5%	12 213	3%	6 042	2%
PROVINCE DES ILES LOYAUTE	A			22 820	6%	7 300	2%	3 211	1%	5 311	1%
MAIRIE DE OUEGOA	NA			-	-	-	-	-	0%	4 507	1%
MAIRIE DE NOUMEA	A			2 800	1%	1 741	0%	742	0%	3 209	1%
ADCK (AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE KANAK)	NA			-	-	1 700	0%	3 702	1%	3 157	1%
MAIRIE DE PAITA	A			2 309	1%	4 521	1%	3 053	1%	3 146	1%
FONCIERE CALEDONIENNE SAS	NA			-	-	6 166	1%	3 448	1%	3 000	1%
MAIRIE DU MONT DORE	A			15 940	4%	11 050	3%	4 065	1%	2 880	1%
MAIRIE DE LIFOU	NA			-	-	-	0%	1 124	0	1 660	0%
AGENCE DE SANTE DE WALLIS ET FUTUNA	NA			-	-	-	-	-	-	1 609	0%
CHAMBRE DE METIERS ET ARTISANAT DE NOUVELLE CALEDONIE	NA			720	-	-	0%	1 060	0	1 272	0%
PRONY ENERGIES	NA			1 500	0%	12 100	3%	3 286	1%	1 200	0%
SAGEST ARUE	NA			-	-	-	-	-	0%	1 010	0%
CHS ALBERT BOUSQUET	NA			6 203	2%	15 103	4%	6 074	1%	940	0%
CALEDONIE BUREAU D'ETUDES (CBE)	NA			-	-	709	0%	2 169	0%	776	0%
CONGRES DE LA NOUVELLE CALEDONIE	NA			1 975	0%	300	0%	165	0%	512	0%
MAIRIE DE BOURAIL	NA			1 837	0%	476	0%	3 021	1%	500	0%
ENERCAL	NA			9 750	2%	4 550	1%	636	0%	400	0%
PANC (PORT AUTONOME DE NOUVELLE CALEDONIE)	NA			-	-	2 880	1%	10 282	2%	-	0%
MAIRIE DE VOH	NA			-	-	-	0%	4 725	0	-	0%
SPL AGENCE D'ATTRACTIVITE SUD TOURISME	NA			-	-	7 200	2%	4 330	1%	-	0%
COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE POUR LA NOUVELLE CALEDONIE	NA			1 913	0%	597	0%	2 230	0%	-	0%
SCI DE BACO	NA			2 000	1%	1 250	0%	1 325	0%	-	0%
FSH	NA			1 200	0%	6 577	2%	1 047	0%	-	0%
TILT SARL	NA			1 998	1%	1 450	0%	700	0%	-	0%
ACE AGENCE CALEDONIENNE DE L'ENERGIE	NA			3 800	1%	5 100	1%	521	0%	-	0%
MAIRIE DE BOULOUPARIS	NA			4 545	1%	6 734	0	-	0%	-	0%
AQUARIUM DES LAGONS	NA			-	-	2 150	0	-	0%	-	0%
AUTRES CLIENTS	NA			40 819	5%	2 916	0	-	0%	2 200	1%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES (Hors loyers et Opérations propres)				396 447	100%	427 888	100%	452 819	100%	380 524	100%

*A = client actionnaire
NA = client non-actionnaire

**Chiffre d'affaires non-
actionnaires :**

2024 : 92 MF ; 24%
2023 : 150 MF ; 33 %



**Chiffre d'affaires
actionnaires :**

2024 : 289 MF ; 76%
2023 : 303 MF ; 67%

I. NOUVELLES COMMANDES 2024

Conventions et avenants 2024

Opérations signées	Rémunération K.XPF HT	Commanditaires
Assemblée territoriale de W&F	25 215	TERRITOIRE DE WALLIS ET FUTUNA
Entretien patrimoine 2024-2026	23 940	OPT
Radars météorologiques 3 Provinces - Avenant n°1	21 700	METEO FRANCE
Rénovation lycée W&F - Avenant n°1	18 840	ETAT (ADMINISTRATION SUPERIEURE WALLIS ET FUTUNA)
Accompagnement SPREP	12 701	SPREP
Centre aquatique Pouembout	9 550	PROVINCE NORD
Entretien internat collège Canala	9 141	PROVINCE NORD
Accompagnement SPL LH - Avenant n°3	8 712	SPL LH
Accompagnement commune Pouembout (PPI)	7 725	MAIRIE DE POUEMBOUT
Accompagnement commune Yaté (PPI)	7 575	MAIRIE DE YATE
Accompagnement commune Ouégoa (PPI)	7 511	MAIRIE DE OUEGOA
Accompagnement GT reconstruction NC	7 195	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
Aménagement de Wé	7 013	PROVINCE DES ÎLES
Création et aménagement de zones franches	5 523	PROVINCE DES ÎLES
Analyse et cartographie résilience écosystémique	5 050	SPREP
Accompagnement TRIAD	4 717	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
Elaboration diagnostic territorial en terres coutumières	4 716	MAIRIE DE PAÏTA
Installation photo-voltaïque Vice Rectorat Wallis & Futuna	3 817	ETAT (ADMINISTRATION SUPERIEURE WALLIS ET FUTUNA)
Entretien patrimoine collège et internat Ouegoa DEFIJ (	3 110	PROVINCE NORD
Accompagnement Foncière Calédonienne	3 000	FONCIERE CALEDONIENNE
Restructuration bâtiment CMD NC	2 340	CMD NC
AVO Faisabilité village océanien	1 850	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
Entretien patrimoine collège Palamboué	1 300	PROVINCE NORD
Etude requalification traversée Pouembout	1 260	MAIRIE DE POUEMBOUT
Entretien centre culturel Tjabaou - Avenant n°1	1 250	ADC K
Mandat entretien lycée Jules Gamier - Avenant n°1	1 200	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
Accompagnement SAGEST ARUE	1 010	SAGEST ARUE
AVO restructuration CMD	750	CMD NC
Modernisation du Pôle Boucherie CFA - Avenant n°1	530	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
Salle omnisport Pouembout - DCE parking Avenant n°3	500	MAIRIE DE POUEMBOUT
Aménagement salles de cours CFA - Avenant n°1	442	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
Assistance transport scolaire Lifou	20	MAIRIE DE LIFOU
Aménagement salles de cours CFA - Avenant n°2		CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
TOTAL OPERATIONS SIGNEES 2024 (33 opérations)	209 202	Actionnaires / Non Actionnaires
TOTAL OPERATIONS SIGNEES 2023 (46 opérations)	442 021	

J. PERSPECTIVES

L'année 2025 s'ouvre dans un contexte toujours marqué par les tensions institutionnelles, les incertitudes politiques et les conséquences économiques des événements survenus en 2024 en Nouvelle-Calédonie. Malgré ce climat incertain, l'entreprise aborde ce nouvel exercice avec lucidité et résilience, forte des ajustements opérés l'an passé et d'une stratégie recentrée sur ses priorités structurantes. L'objectif est clair : consolider ses savoir-faire autour de ses trois piliers – Aménagement, Infrastructures, Appui aux politiques publiques – et développer une capacité d'action et d'anticipation.

Par ailleurs, la société d'économie mixte entend jouer un rôle moteur dans le plan de reconstruction initié par le gouvernement, contribuant ainsi à la relance économique et à la cohésion sociale du territoire. Ces initiatives s'inscrivent dans une logique de diversification progressive de ses activités, tout en renforçant l'expertise développée dans ses métiers historiques. Elle se positionne ainsi comme un acteur de référence, agile et engagé, au service des besoins évolutifs de la Nouvelle-Calédonie.

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULE

A. LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2024

Il convient tout d'abord de rappeler que seule l'activité de la structure contribue à la formation du résultat. En effet, pour les opérations réalisées dans le cadre d'un mandat, les charges et les produits relatifs aux opérations ne sont pas traduits dans le compte de résultat.

Par ailleurs, dans le cadre d'opérations concédées, la SECAL concessionnaire enregistre les charges et les produits relatifs aux opérations, en cours d'exercice, aux comptes 38 (stocks et en-cours). En fin d'exercice, elle traduit les flux de l'exercice dans les comptes de produits et de charges par le biais des écritures d'inventaire. Ces écritures n'ont aucune incidence sur le compte de résultat de la société, tant que les opérations restent en cours.

En revanche, ces opérations en concession exercent une influence non négligeable sur la situation patrimoniale de la SECAL ainsi que sur les engagements financiers pris à l'égard des tiers. Ces éléments figurent donc de façon significative au bilan.

Les comptes annuels que les administrateurs sont invités à arrêter figurent en annexe n° 1.

Au cours de l'exercice 2024, plus de 3200 factures ont été traitées par le service comptabilité dont 25% au titre de la structure et 75 % sur les opérations. Le délai moyen de paiement est de 23 jours à compter de la date de réception de la facture.

B. LE COMPTE DE RESULTAT

L'analyse du compte de résultat peut être suivie en détaillant les comptes de charges et de produits de la structure, puis consolidée par les impacts de l'activité de concession sur les charges et produits globaux.

B.1. La structure

Une présentation des comptes sous forme simplifiée des Soldes Intermédiaires de Gestion est présentée ci-après :

Intitulé F. CFP	2023	Budget 2024	2024	VAR 2024- Budget 2024	VAR %
Loyers	40 769 294	44 408 000	28 730 270	-15 677 730	-35%
Rémunérations conduites d'opérations	68 126 168	94 729 328	47 536 620	-47 192 708	-50%
Rémunérations mandats	133 776 315	89 927 676	90 335 919	408 243	0%
Rémunération prestations de services	80 166 354	105 755 451	76 082 358	-29 673 093	-28%
Rémunérations Mandats et autres	282 068 837	290 412 455	213 954 897	-76 457 558	-26%
Chiffre d'affaires comptable	322 838 131	334 820 455	242 685 167	-92 135 288	-28%
Transfert de charges - Concessions	171 197 333	165 657 996	166 568 851	910 855	1%
Prospection			0	0	
Chiffre d'Affaires économique	494 035 464	500 478 451	409 254 018	-91 224 433	-18%
Achats	8 461 971	8 743 340	8 547 732	-195 608	-2%
Services extérieurs	36 118 845	42 865 600	35 837 950	-7 027 650	-16%
Autres services extérieurs	38 031 712	38 401 520	44 051 628	5 650 108	15%
Impôts et taxes	6 514 911	7 158 490	3 488 179	-3 670 311	-51%
Frais de personnel	345 623 790	361 324 907	313 668 349	-47 656 558	-13%
Achats et charges externes	434 751 229	458 493 857	405 593 838	-52 900 019	-12%
Excédent Brut d'Exploitation	59 284 235	41 984 594	3 660 180	-38 324 414	-91%
Autres charges de gestion courante	7 052 461	250 000	2 023 130	1 773 130	709%
Dotations aux amortissements & provisions	38 484 771	41 330 823	39 875 453	-1 455 370	-4%
Autres produits	159	0	87	87	0%
Reprise d'amortissements & provisions	11 025 303	3 600 000	3 146 000	-454 000	-13%
Autres transferts de charges	6 956 873	10 000 000	16 057 184	6 057 184	61%
Résultat d'exploitation	31 729 338	14 003 771	-19 035 132	-33 038 903	-236%
Total charges financières	3 606 320	3 000 000	3 231 559	231 559	8%
Total produits financiers	3 856 459	4 000 000	7 629 657	3 629 657	91%
Résultat financier	250 139	1 000 000	4 398 098	3 398 098	340%
Total charges exceptionnelles	2 922 893		139 710 036	139 710 036	0%
Total produits exceptionnels	27 437 238		59 090 145	59 090 145	0%
Résultat exceptionnel	24 514 345	2 500 000	-80 619 891	-83 119 891	-3325%
Impôt sur les Sociétés	-10 447 840	-7 000 000	0	7 000 000	-100%
Résultat Net	46 045 982	10 503 771	-95 256 925	-105 760 696	-1007%
Impact CCRS	16 450 101			0	0%
Résultat hors exceptionnel	29 595 881	10 503 771	-14 637 034	-25 140 805	-239%

Variation du Chiffre d'affaires

Intitulé F. CFP	2023	2024	Var 2024-2023	Var %
Loyers	40 769 294	28 730 270	-12 039 024	-30%
Rémunérations conduites d'opérations	68 126 168	47 536 620	-20 589 548	-30%
Rémunérations mandats	133 776 315	90 335 919	-43 440 396	-32%
Rémunération prestations de services	80 166 354	76 082 358	-4 083 996	-5%
Rémunérations Mandats et autres	282 068 837	213 954 897	-68 113 940	-24%
Chiffre d'affaires comptable	322 838 131	242 685 167	-80 152 964	-25%
Transfert de charges - Concessions	171 197 333	166 568 851	-4 628 482	-3%
Marge sur opérations propres	0	0	0	
Vente sur opérations propres	0	0	0	
Chiffre d'Affaires économique	494 035 464	409 254 018	-84 781 446	-17%

Après 4 années de hausse continue, le chiffre d'affaires économique est en baisse en 2024. Il s'établit à 409 MF.CFP, confirmant une diminution significative de 84,8 MF.CFP (-17%) sur l'exercice. Au-delà des exactions, plusieurs éléments peuvent être mis en lumière pour étayer ce fléchissement.

Les rémunérations des mandats, des conduites d'opérations et prestations de service sont en recul de 24 % sur l'exercice pour atteindre un total de 214 MF.CFP soit 52 % du chiffre d'affaires total.

-68 MF Cette régression est principalement liée au ralentissement des opérations de **mandats**. Les opérations portant sur les ouvrages d'art (Ponts de Nouville et Ponérihouen) ont peu avancé en 2024 (-13,2 MF.CFP), tout comme l'installation des radars météorologiques dont certains sites ont été inaccessibles en 2024 (-3,2 MF.CFP). Concernant le parc naturel de la mer de corail, une rémunération de fin d'année a été décalée à 2025 (-3 MF.CFP). D'autres opérations plus modestes ont évolué selon les capacités de trésorerie, entraînant des retards de travaux et de facturation : complexe sportif de Numa Daly (-2,2 MF.CFP), sécurisation de l'aérodrome de Poé (-1,4 MF.CFP), mandat de l'éco-pôle (1,3 MF.CFP), aménagement du pôle social de l'OPT (-1,2 MF.CFP), maison et foyer de Wallis et Futuna (-1,1 MF.CFP).

Les conduites d'opérations sont également en retrait par rapport à 2023, affichant un recul de 20,6 MF.CFP. Cette baisse est principalement imputable à 2 projets structurants sur Wallis et Futuna : la construction des hôpitaux (-11,9 MF.CFP) et la réhabilitation des lycées d'Etat (-4,3 MF.CFP). Ces éléments reflètent un glissement de l'opération après une année marquée par une forte mobilisation en phase de lancement. La dynamique reste néanmoins positive à moyen terme, ces projets continuant de renforcer la présence de la société dans le Pacifique.

Le volume des **prestations de services** à 76,1 MF.CFP soit 19 % du total du chiffre d'affaires est en léger retrait de 5,4 %. Ces chiffres traduisent une stabilité de l'activité sur ce segment, malgré un contexte institutionnel perturbé. Ce maintien repose sur plusieurs missions stratégiques et à forte valeur ajoutée, confirmant la capacité de la SECAL à répondre à des enjeux complexes et multithématiques. On relève notamment :

- L'organisation du Forum sur le Changement Climatique, porté par le Gouvernement et les partenaires locaux, positionnant la société comme un acteur clé de la transition écologique (13,4 MF)
- L'accompagnement de la SPL Loyauté Habitat (8,7 MF.CFP) avec en thématique le logement social aux îles loyauté.
- La maintenance du Patrimoine de l'OPT (8,4 MF.CFP)
- L'accompagnement du SMTI pour la création de nouvelles gares du réseau Raï (7,4 MF.CFP), illustrant la mobilisation de l'entreprise sur des enjeux de mobilité durable.
- L'appui à la cellule de reconstruction post-crise (7,2 MF.CFP), consécutive aux exactions de mai 2024, démontrant la réactivité de la SECAL en situation de crise et sa capacité à mobiliser différents corps d'expertise.

-12 MF Les **produits des loyers** s'élèvent à 28,7 MF.CFP sur 2024 contre 40,7 MF.CFP en 2023, soit une baisse de 12 MF.CFP directement liée aux exactions de mai 2024. En effet, le patrimoine de la SECAL a été lourdement impacté sur Nouméa et Dumbéa. La majorité des locataires ont vu leurs locaux vandalisés et/ou brûlés et n'ont pu les regagner jusqu'à présent, impliquant 7 mois de vacance locative. Les impacts financiers sont au centre commercial de Rivière Salée (-5,1 MF.CFP), au Santal (-5,2 MF.CFP) et au sein même du siège de la SECAL avec le départ de l'Agence Calédonienne de l'Energie des bureaux loués (2,7 MF.CFP).

-5 MF Les **rémunérations des concessions** sont en légère baisse de 2,7 % soit 4,6 MF.CFP principalement lié à l'arrêt de la commercialisation sur les ZAC de Dumbéa sur Mer et Panda. Cet arrêt de la commercialisation trouve sa source dans la perte de confiance des acquéreurs sur l'aspect sécuritaire des terrains proposés à la vente.

Variation des charges d'exploitation (hors Dotations)

Intitulé	F. CFP	2023	2024	Var 2024-2023	Var %
Achats		8 461 971	8 547 732	85 761	1%
Services extérieurs		36 118 845	35 837 950	-280 895	-1%
Autres services extérieurs		38 031 712	44 051 628	6 019 916	16%
Impôts et taxes		6 514 911	3 488 179	-3 026 732	-46%
Frais de personnel		345 623 790	313 668 349	-31 955 441	-9%
Total charges d'exploitation		434 751 229	405 593 838	-29 157 391	-7%

À la suite des événements de mai 2024, la société a engagé un plan d'économies exceptionnel pour préserver sa pérennité et adapter son fonctionnement à un environnement profondément déstabilisé. Ce plan a été conçu comme une réponse structurée et responsable, visant à contenir les charges d'exploitation tout en maintenant les capacités d'action essentielles. Plusieurs mesures fortes ont été mises en œuvre :

- Renégociation ciblée des contrats de maintenance et d'entretien, pour optimiser les coûts sans compromettre la sécurité des installations
- Recours au chômage partiel, ajusté au plan de charge réel des équipes, afin d'absorber les périodes d'inactivité forcée
- Non-reconduction des CDD et gel des remplacements de départs, dans une logique de maîtrise de la masse salariale
- Suppression des avantages périphériques, notamment les billets « formation »
- Révision de la prime de performance 2024,

Ce plan d'ajustement, bien que contraignant, témoigne d'une gestion rigoureuse et anticipative, guidée par la volonté de préserver les équilibres financiers et humains de la société dans un contexte de résilience.

-60 MF d'objectif global de diminution des charges sur **l'exercice 2024 par rapport aux objectifs budgétaires** pour pallier la baisse anticipée du chiffre d'affaires. La répartition de cet objectif s'est faite naturellement en fonction de la marge de manœuvre sur les postes de charges :



Charges courantes : -2,2 MF.CFP

Une renégociation des contrats de prestations de service, notamment pour l'entretien des bureaux, a permis une économie importante de 1,2 MF.CFP. Par ailleurs, des efforts concertés ont été menés sur les fournitures et consommables (-500 KF.CFP) ainsi que sur les dépenses de carburant liées à la flotte automobile (-500 KF.CFP).

Honoraires, entretien et maintenance : -5 MF.CFP

Si l'objectif n'a pas été entièrement atteint, les efforts consentis ont permis une économie majeure, rendue possible par plusieurs leviers : une renégociation de contrat avec CEGELEC pour l'entretien des systèmes de climatisation du siège (-300 KF.CFP), ainsi qu'une révision des modalités de stockage et d'archivage avec NOUMÉA ARCHIVES (-400 KF.CFP). L'entretien des espaces verts a également été rationalisé (-700 KF.CFP), de même que certaines dépenses de communication externe (-100 KF.CFP).

Frais de personnel : -58,7 MF.CFP

Grâce à une mobilisation rapide et à une gestion rigoureuse, l'économie s'établit à 60 MF.CFP, témoignant d'un engagement fort de toute la société et un soutien des collectivités par le chômage partiel.

Cette performance repose sur plusieurs actions ciblées :

- La non-reconduction des contrats à durée déterminée (-6 MF.CFP)
- Les départs non anticipés (5 démissions) non remplacés (-13 MF.CFP)
- Une optimisation des congés payés (-7 MF.CFP)
- La suppression du soutien aux frais de déplacements pour formations en métropole provisionnés (-10,7 MF.CFP sur 5 ans)
- La révision de la prime de performance 2024 (-9 MF.CFP)
- Le recours au chômage partiel d'août à décembre (-13 MF.CFP)

D'un point de vue strictement comptable, la revue des différents postes de charges laisse apparaître un pilotage fin des charges d'exploitation. **Voici les principaux écarts suivants par rapport à l'exercice 2023 :**

Autres services extérieurs : +6 MF.CFP

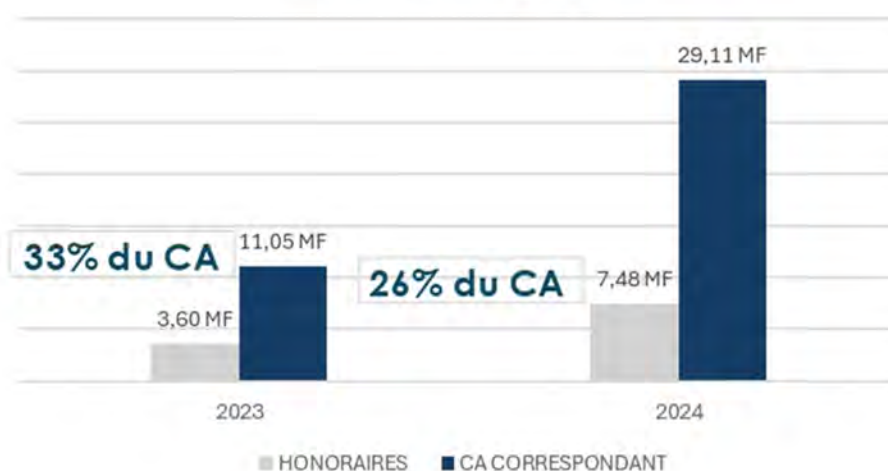
Le poste "autres services extérieurs" affiche en 2024 une dégradation nette de 6 MF.CFP par rapport à 2023, malgré les efforts d'optimisation engagés dans le cadre du plan d'efforts post-crise.

Cependant, ces efforts ont été largement contrebalancés par la hausse exceptionnelle des frais de gardiennage et de télésurveillance (+15,2 MF.CFP), rendue indispensable pour sécuriser les locaux et assurer la continuité d'activité à la suite des exactions de mai 2024. Ces frais ont fait l'objet d'une refacturation au CHS copropriétaire du bâtiment pour partie (7,5MF), et sont inclus dans les remboursements assurantiels pour le reste.

À cela s'ajoute une augmentation des frais de sous-traitance projet (+5,7 MF.CFP), correspondant à un renfort ponctuel d'expertise externe pour garantir l'avancement opérationnel de certains dossiers stratégiques comme l'Organisation du Forum pour le Changement Climatique notamment (4 MF.CFP), et l'accompagnement du SMTI sur les gares du réseau Raï (1 MF.CFP).

Cette hausse constatée en 2024 reflète une stratégie de mobilisation de compétences externes ciblées, indispensables à la réalisation de projets à fort enjeu. Cette orientation permet de générer un chiffre d'affaires en forte progression, tout en améliorant le ratio honoraires / CA, passé de 33 % à 26 %, signe d'un pilotage efficient de ces missions et d'un portage proactif des partenaires économiques associés.

Sous-traitance projets



Frais de personnel : -32 MF.CFP

Les principaux écarts sur ce poste découlent directement des événements 2024 et relèvent principalement des mesures prises dans le cadre du plan d'efforts global exposé préalablement.

Variation de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE)

Intitulé	F. CFP	2023	2024	Var 2024-2023	Var %
Chiffre d'Affaires économique		494 035 464	409 254 018	-84 781 446	-17%
Charges d'exploitation relative à l'EBE (achats, services ext, impôts et taxes, personnel)		434 751 229	405 593 838	-29 157 391	-7%
Excédent Brut d'Exploitation		59 284 235	3 660 180	-55 624 055	-94%

L'EBE est constitué par la différence entre le chiffre d'affaires économique de la SECAL et certaines charges d'exploitation : les achats, les services extérieurs, les autres services extérieurs, les impôts et taxes et les charges de personnel.

La mise en place du plan d'économie a permis de réduire l'impact de la baisse de 18% du chiffre d'affaires. De ce fait, l'EBE de la SECAL reste légèrement positif à la clôture 2024, à hauteur de 3,6 MF.CFP.

Variation des autres éléments d'exploitation et du résultat d'exploitation

Intitulé F. CFP	2023	2024	Var 2024-2023	Var %
Excédent Brut d'Exploitation	59 284 235	3 660 180	-55 624 055	-94%
Autres charges de gestion courante	7 052 461	2 023 130	-5 029 331	-71%
Dotations aux amortissements & provisions	38 484 771	39 875 453	1 390 682	4%
Autres produits	159	87	-72	-45%
Reprise d'amortissements & provisions	11 025 303	3 146 000	-7 879 303	-71%
Autres transferts de charges	6 956 873	16 057 184	9 100 311	131%
Résultat d'exploitation	31 729 338	-19 035 132	-50 764 470	-160%

Les autres charges d'exploitations s'élèvent à 2 MF.CFP et sont en baisse rapport à 2023 (-5MF.CFP).

Les autres produits d'exploitation sont quant à eux en augmentation notamment du fait des produits des refacturations du locataire CHS pour le gardiennage des locaux pendant et post émeutes.

Le résultat d'exploitation 2024 est négatif (- 19 MF.CFP). Il s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires puisque les charges d'exploitations et autres éléments d'exploitation ont été maîtrisées.

Variations du résultat financier

Intitulé F. CFP	2023	2024	Var 2024-2023	Var %
Produits Financiers	3 856 459	7 629 657	3 773 198	98%
Charges Financières	3 606 320	3 231 559	-374 761	-10%
Résultat financier	250 139	4 398 098	4 147 959	1658%

Le résultat financier est nettement positif (+4,3 MF.CFP) au 31/12/2024 grâce au placement de la trésorerie excédentaire sur des dépôts à terme.

Pour les produits, le contexte de taux d'intérêt élevés en 2024 a permis de générer des produits financiers significatifs, contribuant favorablement à la performance financière de la structure.

Pour les charges, aucun nouvel emprunt ayant été souscrit, la charge d'intérêt est en diminution sur la période.

Variations des résultats exceptionnel et net

Intitulé F. CFP	2023	2024	Var 2024-2023	Var %
Produits Exceptionnel	27 437 238	59 090 145	31 652 907	115%
Charges Financières	2 922 893	139 710 036	136 787 143	4680%
Résultat exceptionnel	24 514 345	-80 619 891	-105 134 236	-429%
Impôts sur les sociétés	-10 447 840	0	10 447 840	-100%
Résultat net	46 045 982	-95 256 925	-141 302 907	-307%

Le résultat exceptionnel est détaillé ci-après :

		NON RECONSTRUCTION	RECONSTRUCTION
Intitulé	F. CFP	2024	Prévisions 2025
Produits Exceptionnels		59 090 145	130 072 367
dont Indemnité d'assurance Siège Secal		19 391 467	8 500 000
dont Indemnité d'assurance Santal		37 129 255	96 572 367
dont autres (ventes d'immobilisations, reprise subventions)		2 569 423	
dont Indemnité d'assurance CCRS			25 000 000
Charges Exceptionnelles		139 710 036	14 000 000
dont dépréciation Immobilisations Santal		77 483 629	
dont dépréciation Stock Santal		51 344 662	
dont dépréciation Immobilisations CCRS		6 242 211	
dont autres (matériel et véhicules Secal, autres)		4 639 534	
dont frais de démolition			14 000 000
Résultat exceptionnel		-80 619 891	116 072 367
			184 340 448

Les événements de mai 2024 ont fortement touché le patrimoine SECAL. Les impacts sont visibles dans le résultat exceptionnel.

➤ **Charges exceptionnelles :**

• **Sur le siège :**

Les véhicules de services, une partie du matériel et des installations générales du siège ont été volés ou dégradés et donc sortis des immobilisations. Ces sorties représentent 5 MF.CFP de charges.

• **Immeuble le SANTAL :**

La société détient 6 lots dans cette copropriété (14% des tantièmes).

Les 3 locaux loués sont enregistrés en immobilisations dans les comptes et les 3 autres dans le stock de l'opération de promotion. Ces deux actifs ont été dépréciés à 100% en gardant en valeur résiduelle la valeur du foncier (soit 9 M F.CFP). Ces dépréciations représentent **129 M F.CFP** de charges.

• **Centre commercial de Rivière-Salée :**

4 lots des 9 lots détenus sur cette copropriété ont été fortement sinistrés (17% des tantièmes).

Les locaux inscrits en immobilisations ont été dépréciés en fonction du nombre de mètres carrés fortement impactés, soit une dépréciation de 45% de la valeur nette de ces actifs, ce qui représente **6 MF.CFP** de charges.

➤ **Produits exceptionnels :**

• **Sur le siège :**

Une indemnité d'assurance pour le matériel de **12 MF.CFP** a été perçue le 04/12/2024. L'indemnité pour les véhicules de **7 MF.CFP** a été perçue post clôture et a donc été saisie en produits à recevoir au 31/12/2024.

En date du 7 avril 2025, l'assurance a communiqué sur la prise en charge complémentaire des mesures conservatoires mises en place en juin et juillet 2024 relative au gardiennage du site. Cette indemnité complémentaire s'élève à 8,5 MF.CFP, elle est non perçue à ce jour. Cette information étant tardive et avec l'accord du Commissaire aux comptes, ce produit exceptionnel sera constaté sur l'exercice 2025.

• **Immeuble le SANTAL :**

A ce jour, la société n'a perçu aucune indemnité concernant ce bâtiment.

Cependant, une proposition d'indemnisation immédiate pour les parties privatives a été notifiée par l'assureur pour un montant de **37 MF.CFP**. Cette indemnité a été constatée dans les comptes à la clôture 2024.

En ce qui concerne les parties communes, l'expert d'assurance a chiffré le montant de l'indemnité immédiate à 686 MF.CFP soit 96 MF.CFP pour la partie SECAL. L'assurance n'ayant pas, pour le moment, donné de confirmation à la suite de ce chiffrage, il a été décidé de ne pas comptabiliser ce produit à recevoir dans les comptes.

- **Centre commercial de Rivière-Salée :**

Pour le moment, la société n'a pas perçu d'indemnité au titre des dommages subis pour le CCRS. Les expertises sont en cours.

En conséquence, le résultat net est déficitaire à hauteur de – 95 MF.CFP. Ce résultat est toutefois à relativiser, dans la mesure où les charges liées aux événements de mai 2024 ont été comptabilisées sur l'exercice 2024, tandis que la majorité des indemnisations d'assurance, relatives notamment à la partie commune du SANTAL et aux parties communes et privatives du CCRS, seront enregistrées en 2025, comme indiqué dans les colonnes « Prévisions 2025 ». Une part supplémentaire de ces indemnisations pourrait être constatée dans le cas d'une reconstruction à l'identique du SANTAL. Ces produits d'assurance devraient atteindre au minimum 130 MF.CFP."

B.2. – Les concessions

Bien que l'activité de concession ne contribue pas à la formation du chiffre d'affaires comptable de la société, celle-ci a tout même un impact sur le compte de résultat pris dans son ensemble.

En pratique, les dépenses et les recettes des concessions sont comptabilisées en compte de charges et de produits. Ces écritures trouvent leur contrepartie au bilan par l'augmentation ou la diminution du stock, correspondant aux terrains à commercialiser.

Par ailleurs, en fin d'exercice, on détermine pour chaque concession un résultat provisoire intermédiaire selon la méthode de l'avancement (rapport entre le montant des produits réalisés hors participations et le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations).

Ce résultat intermédiaire, qu'il soit positif ou négatif, est neutralisé dans les comptes de régularisation du bilan. En effet, ce résultat ne deviendra définitif qu'à l'issue de la concession et il a vocation à être pris en charge par le concédant.

Ces écritures de régularisation n'ont aucune incidence sur le résultat.

Concessions	MF. CFP	Résultat intermédiaire neutralisé	Degrés d'avancement
Panda	-	717	45%
Boulari	-	32	85%
Dumbéa centre		148	59%
Dumbéa sur mer		2 685	56%
Meare	-	0	100%
Collines Ouaya		8	100%
Total		2 092	

C. LE BILAN

Le total bilan de l'exercice 2024 est en diminution de 3% par rapport à celui de 2023. Il s'établit désormais à 24 568 MF.CFP contre 25 203 MF.CFP en 2023. Cette baisse s'explique en partie par la dépréciation des immobilisations des locaux du Santal et du CCRS ainsi celle du stock du Santal. Le bilan se présente comme suit de manière synthétique :

Intitulé	EN MF. CFP	2023	2024	Actif variation
Actif immobilisé net		602	488	-114
Stocks et en-cours		21 731	21 284	-447
Créances d'exploitation et autres créances		775	794	19
Trésorerie		2 091	1 998	-93
Actif circulant		24 597	24 076	-521
Compte de régularisation - Actif		5	4	-1
Total actif		25 203	24 568	-636

Intitulé	EN MF. CFP	2023	2024	Variation passif
Capital		565	565	0
Résultats cumulés, réserves et primes		383	288	-95
Subventions d'investissement		3	2	-1
Capitaux propres		951	855	-96
Provisions pour risques et charges		35	34	-1
Dettes financières		19 078	19 540	462
Dettes d'exploitations et autres dettes		2 042	2 042	0
Total dettes		21 120	21 582	462
Compte de régularisation - Passif		3 097	2 097	-1 000
Total passif		25 203	24 568	-636

a) Actif :

- Les immobilisations :

Tableau de variation des immobilisations en MF.CFP	Actifs nets fin 2023	Augmentation	Diminution	Amortissements	Dépréciation	Actifs nets fin 2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES						
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	488	8	4	36	84	372
Total immobilisations corp & incorp	488	8	4	36	84	372
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participation Simplicité	0	-	-	-	-	0
Participation Foncière Calédonienne	90	-	-	-	-	90
Créances rattachées à des participations	21	3	1	-	-	24
Autres immobilisations financières	2	0	-	-	-	2
Total immobilisations financières	114	3	1	0	0	116
ACTIFS IMMOBILISÉ	602	11	5	36	84	488

Les immobilisations nettes de la société concernant uniquement la structure, s'élèvent à 488 MF.CFP soit une baisse de 20% sur l'exercice et se ventilent comme suit :

- Immobilisations incorporelles et corporelles nettes : 372 MF.CFP contre 488 MF.CFP en 2023 soit une diminution de 116 MF.CFP, principalement lié à la dépréciation de des immobilisations SANTAL pour 77 MF.CFP et CCRS pour 6 MF.CFP et aux dotations aux amortissements d'un montant de 36 MF.CFP.

A noter des acquisitions pour un total brut de 8 MF.CFP (travaux de remise en état, matériels ...) ainsi que des sorties pour un total brut de 26 MF.CFP. Ces dernières étant pour la plupart totalement amorties, l'impact net de ces sorties est finalement de 4MF.CFP.

- Immobilisations financières nettes : 116 MF.CFP fin 2024 contre 113 MF.CFP en 2023. Il n'y a pas eu d'investissement au cours de l'exercice. Seuls les intérêts sur les avances consenties à la Foncière et à Simplicité constituent la variation.

- **Le stock :**

Tableau de variation du stock en MF.CFP	Actifs nets fin 2023	Augmentation	Diminution	Dépréciation	Actifs nets fin 2024
Stocks Concessions d'aménagement	21 676	2 780	3 178	-	21 278
Stocks sur opérations Secal	55	3	-	51	6
Total immobilisations financières	21 731	2 780	3 178	0	21 284

Le montant des stocks, constitué essentiellement du coût de revient des parcelles non vendues en concessions atteint 21 284 MF.CFP à fin 2024.

Le stock sur opérations SECAL concerne les lots à vendre du SANTAL. Il a été déprécié en totalité en laissant une valeur résiduelle égale à la quote-part du foncier (6 MF.CFP).

- **Les créances :**

Elles sont essentiellement constituées de créances clients.

Elles atteignent 793 MF.CFP contre 775 MF.CFP à fin 2023 (+2% par rapport à 2023) et se composent principalement de :

- Créances sur les opérations de concession : 318 MF.CFP correspondant à des participations restantes à régler et à des ventes de terrains au cours du mois de décembre, qui n'ont pas été réglées à la clôture. La forte diminution des ventes depuis les événements de mai 2024 explique la baisse de ce montant.
- Créances au titre des activités de mandat : 315 MF.CFP essentiellement composées d'appels de fonds non réglés à la date de clôture.

- **La trésorerie :**

Au total, la trésorerie atteint 1 998 MF.CFP au 31 décembre 2024 et se décompose entre la trésorerie propre à la société et celle des opérations en mandat et en concession, dont la SECAL est simplement dépositaire :

Intitulé	EN MF, CFP	2023	2024	Actif variation
Trésorerie propre				
Société		438	441	3
Opérations propres		-	-	0
Trésorerie sur opérations				
Mandats		1 551	1 447	-105
Concessions		102	110	9
TOTAL		2 091	1 998	-93

Au 31/12/2024 la trésorerie des mandats s'élève à 1 447 MF.CFP, et concerne notamment les opérations suivantes :

- les travaux du MUZ,
- la réorganisation du lycée Jules Garnier,
- la réalisation des trois radars météorologiques
- la requalification du site sportif de Magenta,
- la construction du centre culturel de Canala,
- l'Ecopole,
- la reconstruction du pont de Ponérihouen
- la surveillance du parc naturel de la mer de corail
- la rénovation de la toiture de la résidence du Préfet de Wallis et Futuna
- la gestion technique des internats et collèges de la province nord
- le centre hébergement de Canala
- l'AMO de l'hôtel de police Dumbéa

Le niveau de trésorerie de la société est de 441 MF.CFP au 31/12/2024, il est quasiment équivalent à celui de la clôture 2023.

Le niveau de trésorerie des concessions hors découvert bancaire reste relativement stable sur l'exercice à hauteur de 110 MF.CFP.

b) Passif :

- **Les capitaux propres :**

Ils s'établissent à 855 MF.CFP fin 2024 contre 951 MF.CFP en 2023. La baisse de 96 MF.CFP est directement liée à la prise en compte du résultat déficitaire de 2024.

- **Les provisions pour risques et charges :**

Les provisions sont stables à 34 MF.CFP et sont essentiellement constituées des provisions sur les liquidations d'opérations.

➤ **Les dettes :**

Les dettes financières s'élèvent à 19 540 MF.CFP et sont ventilées comme suit : les emprunts, les lignes de découvert et les cautions.

1) Les emprunts concernent :

- La société pour 67 MF.CFP avec, principalement :

- L'emprunt à long terme sur les villas de l'Agence Nord (26 MF.CFP) ; arrivant à échéance fin 2029 ;
- L'emprunt à long terme sur l'opération K6 Initiativ (41 MF.CFP) ; arrivant à échéance fin 2029 ;

- Les concessions pour 17 046 MF.CFP :

- 9 822 MF.CFP pour la ZAC Dumbéa sur Mer soit un remboursement de capital sur l'exercice de 275 MF.CFP. Un nouvel emprunt de 700 MF.CFP a été contractualisé en juin 2024, ce qui augmente le total de l'encours à rembourser.
- 6 178 MF.CFP pour la ZAC Panda ;
- 797 MF.CFP pour la ZAC Dumbéa Centre qui concerne un emprunt de 200 MF.CFP avec la BNC et un emprunt de l'AFD d'un montant initial de 593 MF.CFP
- 250 MF.CFP pour l'opération d'aménagement du Centre-Ville de Boulari qui concerne uniquement un emprunt de 250 MF.CFP avec la BNC

2) Au 31/12/2024 les lignes de crédit des concessions s'élèvent à 2 139 MF.CFP, sur un total de 2 750 MF.CFP d'autorisation de découvert :

- 1 047 MF.CFP pour la ZAC de Dumbéa sur mer (découvert autorisé : 1 600 MF.CFP)
- 642 MF.CFP pour la ZAC Panda (découvert autorisé : 700 MF.CFP).
- 253 MF.CFP pour le Centre-Ville de Boulari (découvert autorisé : 250 MF.CFP) ;
- 197 MF.CFP pour la ZAC Dumbéa Centre (découvert autorisé : 200 MF.CFP) ;

A noter : le dépassement de l'autorisation de découvert sur les comptes bancaires de l'opération centre-ville de Boulari est lié aux agios de découvert du 4e trimestre 2024 prélevés par erreur par la BNC. La situation a été régularisée post clôture.

- 3) Les autres dettes financières sont constituées par des cautions pour 56 MF.CFP dont les cautions des acquéreurs sur les ventes des deux ZAC provinciales pour 52 MF.CFP.
- 4) Les autres dettes, qui s'élèvent à 2 042 MF.CFP, s'analysent comme suit :

Intitulé	EN MF. CFP	2023	2024	Actif variation
Avances et acomptes reçus s/cessions		42	121	80
Dettes fournisseurs (yc fournisseurs d'immobilisations)		421	296	-124
Mandats créditeurs		1 492	1 562	70
Dettes fiscales et sociales		72	40	-32
Autres dettes		15	22	7
TOTAL		2 042	2 042	0

➤ **Comptes de régularisation :**

Au passif, ce compte comporte essentiellement la neutralisation des résultats intermédiaires provisoires sur l'activité de concession pour un montant de 2 097 MF.CFP.

TROISIEME PARTIE : FILIALES ET PARTICIPATIONS

A. LA FONCIERE CALEDONIENNE

La SECAL est actionnaire de la Foncière Calédonienne, société de portage financier d'opérations immobilières et au service des collectivités. Elle assure également la présidence de la structure pour une durée de 5 ans, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL par ordre décroissant du nombre d'actions				
ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Capital souscrit	%	Nombre d'administrateurs
SECAL, <i>représentée par M. Christophe ARCHAMBAULT</i>	9 008	90 080 000	32%	1
BANQUE DE NOUVELLE-CALEDONIE <i>représentée par M. Régis BUQUET</i>	8 445	84 450 000	30%	1
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, <i>représentée par M. Vincent BOURSIER</i>	8 445	84 450 000	30%	1
PROMOSUD <i>représentée par M. Thibaut MARTELIN</i>	2 252	22 520 000	8%	1
TOTAL	28 150	281 500 000	100%	4

En 2022, après libération du solde du capital par ses actionnaires, la Foncière Calédonienne a concrétisé son premier projet d'investissement avec l'acquisition de l'immeuble Le Phare au 1er juillet 2022. Cet immeuble héberge les bureaux des formations politiques siégeant au Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Au 31 décembre 2024, le bâtiment est toujours occupé à 100 % et les loyers sont payés chaque mois sans retard à constater. Sur l'aspect opérationnel et patrimonial, l'immeuble est sain et ne souffre d'aucun problème structurel.

En parallèle de l'avancement du projet LE PHARE, la SECAL s'est réengagée en 2024 avec la Foncière Calédonienne pour l'accompagner dans son activité, avec le renouvellement de 2 conventions de gestion, courant les exercices 2024 et 2025 :

- **Accompagnement sur les études d'investissement** avec une rémunération variable :

	Projet d'un montant inférieur à 500 MF. CFP	Projet d'un montant supérieur à 500 MF. CFP
Si validation par le COTECH	0,3 % du montant TTC du projet	0,1 % du montant TTC du projet
Si concrétisation et signature définitive	0,2 % du montant TTC du projet	
Rémunération totale	0,5 % du montant TTC du projet	0,3 % du montant TTC du projet

- **Accompagnement sur les missions de gestion administrative et patrimoniale** avec une rémunération annuelle de 3 MF.CFP.

La rémunération perçue par la SECAL s'est donc décomposée de la mission de gestion administrative et patrimoniale, pour 3 MF.CFP et de la rémunération de son avance en compte courant d'associé, pour 440 KF.CFP.

Un comité d'investissement s'est tenu en décembre 2024 avec l'ensemble des actionnaires pour pré-étude de 3 projets de portage soumis à la société :

- L'accompagnement du groupe HCM (Holding Cévaër Menaouer) pour la reprise d'un EHPAD « Les Pavillons d'Eugénie » afin qu'il puisse se recentrer vers son cœur de métier
- L'accompagnement du groupe NMC (Nickel Mining Company) pour le financement de son nouveau bâtiment administratif et technique à Ducos, afin qu'il puisse réorienter ses investissements vers de l'opérationnel
- L'accompagnement du groupe SODIL (Société de Développement des Îles Loyauté) pour l'acquisition d'un immeuble de bureaux en centre-ville afin qu'il puisse centraliser l'ensemble de ses satellites implantés en Province Sud

Les 3 projets n'ont pas retenu la validation du comité d'investissement, la situation des porteurs de projets n'apportant pas l'ensemble des garanties requises par l'actionnariat de la société.

B. SIMPLICITÉ



Depuis 2020, la SECAL détient 49 % du capital de la SAS Simplicité, cofondée avec Enercal Energies Nouvelles pour développer des projets photovoltaïques en Nouvelle-Calédonie. Cette participation vise à soutenir la transition énergétique du Territoire, en s'appuyant sur une structure dédiée à la production d'électricité verte.

L'année 2024 a toutefois été marquée par des dégradations importantes des installations lors des émeutes de mai-juin. Plus de 200 modules solaires ont été endommagés, affectant la capacité de production et entraînant une baisse de rendement de 10 % sur Simplicité 2, ainsi que des défauts d'isolement sur les installations.

Malgré ces difficultés, les centrales ont injecté 650,6 MWh au réseau, preuve de la résilience du modèle. Au cours du premier semestre 2025, l'ensemble des panneaux ont été changé et les centrales produisent à nouveau au nominal.

Suite à ces dégradations, une provision pour réparation des dégâts de 5,4 MF.CFP a été comptabilisée néanmoins au 31/12/2024, dans les comptes de la filiale.

Enfin, afin de permettre la réparation immédiate des changements de panneaux, EEN et la SECAL ont versé une avance exceptionnelle (2,19 MF.CFP en compte courant d'associé pour la Secal).

Au total, les avances cumulées de la SECAL atteignent 7,5 MF.CFP au 31 décembre 2024, générant 226 KF.CFP d'intérêts. Ces montants sont enregistrés en créances rattachées. En 2025, la société SIMPLICITE a perçu des indemnités d'assurance à hauteur de 2,7 MF.CFP. Le complément assurantiel devrait être constaté pour couvrir l'ensemble des coûts de remplacement des panneaux et permettre le remboursement des comptes courants (si décisions des actionnaires).

2 - Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2024

Le Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 est présenté en **annexe n°1**.

3 – Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Le Conseil d'administration réuni le 29 avril 2025 a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Résolution proposée aux Actionnaires :

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et entendu lecture du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés et la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

4 – Affectation du résultat de l'exercice

Sur proposition du Conseil d'administration, le résultat déficitaire est affecté en report à nouveau.

Résolution proposée aux Actionnaires :

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide d'imputer le résultat déficitaire de l'exercice 2024, soit - 95 256 924 F.CFP en report à nouveau portant ainsi ce dernier de 248 476 286 F. CFP à 153 219 362 F. CFP.

5 – Approbation des conventions visées par les articles L225-38 et suivants du Code de Commerce

Le Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées est présenté en **annexe n° 2**.

Résolution proposée aux Actionnaires :

TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires approuve les conventions particulières telles qu'elles résultent du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

6 – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes les formalités légales.

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes les formalités légales.

Récapitulatif des Résolutions présentées aux Actionnaires

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et entendu lecture du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés et la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide d'imputer le résultat déficitaire de l'exercice 2024, soit - 95 256 924 F.CFP en report à nouveau portant ainsi ce dernier de 248 476 286 F. CFP à 153 219 362 F. CFP.

TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuve les conventions particulières telles qu'elles résultent du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes les formalités légales.



Annexe 1

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024
& COMPTES ANNUELS 2024**



Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable
Fiscalité
Conseil
Tél. : + 687 25 54 54 - Mail : contact@kpmg.nc

Immeuble Koneva
3 rue Ernest Massoubre
Baie de l'Orphelinat
BP 2232 - 98846 Nouméa
Nouvelle-Calédonie

**Société d'Equipement de la
Nouvelle-Calédonie «SECAL» SAEM**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**
Exercice clos le 31 décembre 2024

Société d'Equipement de la
Nouvelle-Calédonie «SECAL» SAEM
40 rue Félix Trombe – Koutio, Dumbéa
BP 2517 – 98846 Nouméa Cedex
Ce rapport contient 36 pages
Ref : CR1006646

© KPMG Audit SARL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre en Nouvelle-Calédonie de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

SARL au capital de 1.140.000 F | RCS 96 B 457 358 | Ridet 457 358 001

Associés :

Thierry Granier
Jacques Le Maître
Lan Nguyen

Stéphanie Bourgoin
Romain Chomiki
Chloé Duquesne
Manuel Nguyen



Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable
Fiscalité
Conseil
Tél. : + 687 25 54 54 - Mail : contact@kpmg.nc

Immeuble Koneva
3 rue Ernest Massoubre
Baie de l'Orphelinat
BP 2232 - 98846 Nouméa
Nouvelle-Calédonie

Société d'Equipement de la Nouvelle-Calédonie « SECAL » SAEM

Siège social : 40 rue Félix Trombe – Koutio, Dumbéa – BP 2517 – 98846 Nouméa Cedex
Capital social : 565 000 000 F

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SECAL SAEM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français tels qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.2.2 Exactions mai 2024 » de l'annexe concernant les répercussions des exactions qui ont débuté le 13 mai 2024 sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note de l'annexe « 1.4 Règles et méthodes comptables » expose les règles et méthodes comptables relatives à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2024.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nouméa, le 7 mai 2025

KPMG Audit

Thierry Granier
Associé

BILAN au 31/12/2024

ACTIF	Brut	Amortissements & Provisions	Net au 31/12/2024	Net (N-1) au 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	6 692 906	6 692 906		
Concessions, brevets et droits similaires	27 019 098	27 019 098		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immob. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	80 673 964		80 673 964	80 673 964
Constructions	771 882 411	517 994 432	253 887 979	361 704 300
Installations techniques. Mat. et outillage industriel	242 730	242 730		
Inst. générales, agencements & aménag. divers	64 538 459	44 928 308	19 610 151	18 766 701
Matériel de transport	22 942 295	8 917 967	14 024 328	22 114 591
Matériel de bureau et informatique	25 926 167	22 953 022	2 973 145	3 717 953
Mobilier	34 970 465	34 063 257	907 208	1 335 704
Immo. corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières				
Titres de Participations	90 570 000		90 570 000	90 570 000
Autres participations				
Créances rattachées à des participations	23 635 412		23 635 412	21 431 512
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 687 590		1 687 590	1 577 590
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	1 150 781 497	662 811 720	487 969 777	601 892 315
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de production de biens	21 277 765 501		21 277 765 501	21 675 834 108
Stocks d'en-cours productions de services				
Stocks de produits intermédiaires et finis	57 394 330	51 344 662	6 049 668	54 786 725
Stocks de marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				
Autres Créances				
Créances clients et comptes rattachés	720 095 526	4 138 093	715 957 433	769 219 087
Mandats				
Autres créances	78 025 351		78 025 351	6 011 931
Capital souscrit, appelé & non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	305 491 463		305 491 463	202 679 452
Disponibilités	1 692 644 516		1 692 644 516	1 888 158 304
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	24 131 416 687	55 482 755	24 075 933 932	24 596 689 607
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avances	3 668 610		3 668 610	4 634 475
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Compte de neutralisation du résultat				
Compte de liaison				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL (III)	3 668 610	0	3 668 610	4 634 475
TOTAL GENERAL en FRANCS CFP	25 285 866 794	718 294 475	24 567 572 319	25 203 216 397

BILAN au 31/12/2024

PASSIF	Net au 31/12/2024	Net (N-1) au 31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	565 000 000	565 000 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport,...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	26 910 500	24 608 201
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves règlementées		
Réserve spéciale	104 613 762	93 830 895
Autres réserves	3 234 693	3 234 693
Report à nouveau	248 476 286	215 515 470
Résultat de l'exercice	- 95 256 924	46 045 982
Subventions d'investissement	1 562 686	2 532 109
Provisions règlementées		
TOTAL (I)	854 541 003	950 767 350
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émission de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(I) Bis	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	30 978 697	32 178 697
Provisions pour charges		
Provisions pour charges sur concessions d'aménagement	2 779 161	2 779 161
TOTAL (II)	33 757 858	34 957 858
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	19 484 009 239	19 020 252 322
Emprunts et dettes financières divers (1)	55 712 899	57 922 299
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	121 200 001	41 550 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	295 797 298	420 696 723
Mandat	1 562 455 585	1 492 464 424
Dettes fiscales et sociales	40 277 217	72 483 852
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	531 040	
Autres dettes	21 845 541	14 714 897
TOTAL(III)	21 581 828 820	21 120 084 517
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	5 471 250	19 217 515
Compte de neutralisation du résultat	2 091 940 055	3 078 189 157
Compte de liaison	33 333	
Ecart de conversion passif		
TOTAL (IV)	2 097 444 638	3 097 406 672
TOTAL GENERAL en FRANCS CFP	24 567 572 319	25 203 216 397

(1) dont à moins d'un an

5 341 445 376

2 399 567 489

(1) dont à plus d'un an

16 240 383 444

16 188 610 765

(2) dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

2 139 162 525

1 881 854 868

COMPTE DE RESULTAT au 31/12/2024

CHARGES	Net au 31/12/2024	Net (N-1) au 31/12/2023
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises [et droits de douane]		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnement		
Variation de stock [Matières premières et approvisionnement]		
Autres achats et charges externes	1 596 728 625	2 385 942 435
Impôts, taxes et versements assimilés	3 488 179	6 514 911
Salaires et traitements	234 457 718	260 503 825
Charges sociales	79 210 631	85 119 965
Autres charges de personnel		
Dotations aux amortissements & aux provisions		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	35 784 646	35 186 271
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	4 090 807	
Dotations pour risques et charges		3 298 500
Dotations pour risques et charges - Concessions		
Autres charges	2 023 130	7 052 461
Transferts de produits - Concessions		
Total des charges d'exploitation (I)	1 955 783 736	2 783 618 368
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 231 559	3 606 320
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financière (II)	3 231 559	3 606 320
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	188 022	103 450
Charges exceptionnelles sur opération en capital	4 451 512	2 819 443
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	135 070 502	
Total des charges exceptionnelles (III)	139 710 036	2 922 893
Prime d'intéressement (IV)		
Impôt sur les sociétés (V)		10 447 840
Résultat de l'exercice	-95 256 924	46 045 982
TOTAL GENERAL en FRANCS CFP	2 003 468 407	2 846 641 403

COMPTE DE RESULTAT au 31/12/2024

PRODUITS	Net au 31/12/2024	Net (N-1) au 31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens	1 889 529 944	1 959 278 133
Production vendue de services	242 685 167	322 838 131
Chiffre d'affaires	2 132 215 111	2 282 116 264
Production stockée	- 381 238 628	344 051 774
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	185 772 035	189 179 509
Autres produits	87	159
Total des produits d'exploitation (I)	1 936 748 605	2 815 347 706
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	696 831	725 049
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 932 826	3 131 410
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements		
Total des produits financiers (II)	7 629 657	3 856 459
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opération en capital	59 090 145	27 437 238
Reprises sur provisions et transfert de charges		
Total des produits exceptionnels (III)	59 090 145	27 437 238
TOTAL GENERAL en FRANCS CFP	2 003 468 407	2 846 641 403



- ANNEXE -

=====

Au bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de 24 567 572 319 Francs CFP et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat déficitaire après impôt de 95 256 924 Francs CFP.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

=====



1. Faits significatifs, principes et méthodes comptables	
1.1 Présentation de la société	9
1.2 Faits significatifs	9
1.3 Evènement post clôture	10
1.4 Règles et méthodes comptables	10
2. Principales méthodes utilisées	
2.1 Immobilisations corporelles	
2.1.1 Constructions	11
2.1.2 Agencements, aménagements, installations	12
2.1.3 Matériel de transport	12
2.1.4 Matériel informatique et mobilier de bureau	12
2.1.5 Activation des charges financières	12
2.1.6 Traitement de la production stockée sur opérations propres	12
2.2 Valeurs d'exploitation	
2.2.1 Concession d'aménagement	13
2.2.2 Tableau Règlement CRC 2014/03	13
2.2.3 Transfert de charges vers les opérations	13
2.3 Provisions pour risques et charges	
2.3.1 Provisions pour risques et charges	14
2.3.2 Provisions pour charges - concessions	14
2.4 Créances	14
2.5 Compte de résultat – Règlement CRC 2014/03	14
2.6 Rémunération des membres du conseil d'administration et dirigeants	15
2.7 Engagements hors bilan	
2.7.1 Engagements reçus	15
2.7.2 Engagements donnés	17
2.8 Honoraires du commissaire aux comptes	18
Suivi des concessions d'aménagement selon le règlement CRC 2014/03	19
3. Tableau de variation des immobilisations en valeur brute	20
4.1 Tableau de variation des amortissements	21
4.2 Tableau de dépréciation des immobilisations	21
5. Actif circulant	
5.1 Tableau de variation des stocks concession d'aménagement	22
5.2 Tableau des stocks sur opérations SECAL	22
5.3 Tableau de variation des dépréciations de stock	22
5.4 Tableau de variation des acomptes versés	22
5.5 Tableau de variation des créances clients et comptes rattachés	23



5.6 Tableau de variation des autres créances	23
5.7 Tableaux de variation des VMP et des disponibilités	24
6. Tableau de variation des charges constatées d'avance	24
7. Tableau de variation des capitaux propres	25
8. Tableau de variation des provisions pour risques et charges	26
9. Dettes	
9.1 Tableaux de variation des emprunts et dettes financières	27
9.2 Tableau de variation des avances et acomptes reçus	28
9.3 Tableaux de variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	28
9.4 Tableau des dettes mandats créditeurs	29
9.5 Tableau de variation des dettes fiscales et sociales	29
9.6 Tableaux des autres dettes	30
9.7 Etat des dettes à moins d'un an, d'un à cinq ans et à plus de 5 ans	30
10. Détail du bilan et du compte de résultat par type juridique d'opérations	
10.1 Bilan 31/12/24 par type juridique d'opérations	31
10.2 Compte de résultat 31/12/24 par type juridique d'opérations	33



1. Faits significatifs, principes et méthodes comptables

1.1 Présentation de la société

La Société d'Équipement de la Nouvelle-Calédonie, par abréviation SECAL, est une société anonyme d'économie mixte, créée le 9 juillet 1971 pour une durée de 99 ans.

Les actionnaires du collège public sont :

- la Nouvelle-Calédonie
- la Province des Îles Loyauté
- la Province Nord
- la Province Sud
- la Commune de Nouméa
- la Commune du Mont Dore
- la Commune de Païta
- la Commune de Dumbéa

Les actionnaires du collège privé - Etat sont :

- l'État
- la Caisse des dépôts et consignations
- la Banque Calédonienne d'Investissement
- l'Agence Française de Développement

La société, conformément à ses statuts, a pour objet social de procéder à l'aménagement de zones urbaines, industrielles ou touristiques, et à des opérations immobilières. A cet effet, la SECAL peut procéder à des études et effectuer toutes opérations se rapportant à son activité et susceptibles d'en favoriser la réalisation. La société peut exercer son activité en tout lieu, y compris hors du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

La société réalise les opérations soit dans le cadre de conventions passées avec les donneurs d'ordre (collectivités locales en règle générale), soit en son nom propre.

A la clôture de l'exercice, la société conduisait :

- 4 opérations de concessions d'aménagement
- 62 opérations de mandats,
- 49 programmes en conduites d'opération et prestations de services
- 1 opération propre

1.2 Faits significatifs

1.2.1 Changements de représentants au conseil d'administration

Sur l'exercice 2024, le conseil d'administration a pris acte de la désignation des nouveaux représentants suivants :

- Madame Laurie HUMUNI est désignée par arrêté n°2024-1929/GNC en date du 09 octobre 2024, en qualité de représentante de la Nouvelle-Calédonie. Elle succède à Monsieur Vaimu'a MULIAVA et nommée lors du Conseil d'administration de la Secal du 12 décembre 2024 en qualité de Présidente du Conseil d'Administration de la Secal.



- Madame Catherine MERCKX est désignée par arrêté n° HC/DAECP/BAI n°2023 en date du 03 décembre 2024, en qualité de représentante de la Nouvelle-Calédonie. Elle succède à Monsieur Grégory LECRU.

1.2.2 Exactions mai 2024

Les exactions qui ont débuté le 13 mai 2024 sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie, ont entraîné des conséquences majeures sur trois bâtiments principaux du patrimoine de la SECAL.

Le siège a été illicitement occupé et partiellement dégradé. Les dommages ont concerné majoritairement le bâtiment, le mobilier ainsi que les véhicules pour un montant de 25 MF.CFP. A ce jour, la société a perçu une indemnité d'assurance de 19 391 467 F.CFP au titre des dommages subis sur le siège.

Le bâtiment du SANTAL situé Boulevard Wamytan à Dumbéa sur mer, inscrit en immobilisations et en stock dans les comptes, a été incendié. Les 6 lots appartenant à la SECAL sont partiellement détruits.

L'actif immobilisé ainsi que l'actif circulant (stock) ont donc été dépréciés en totalité en laissant une valeur résiduelle égale à la quote-part du foncier pour un impact global de dépréciation de 129 MF.CFP.

A ce jour, la société n'a perçu aucune indemnité concernant ce bâtiment.

Cependant une proposition d'indemnisation immédiate pour la partie privative a été notifiée par l'assureur pour un montant de 37 129 255 F.CFP. Cette indemnité a été constatée dans les comptes à la clôture 2024.

En ce qui concerne les parties communes, l'expert d'assurance a chiffré le montant de l'indemnité immédiate à 686 996 312 F.CFP soit 96 572 367 F.CFP pour la partie SECAL. L'assurance n'ayant pas, pour le moment, donné de retour suite à ce chiffrage, il a été décidé de ne pas comptabiliser ce produit à recevoir dans les comptes 2024.

Le centre commercial de Rivière salée (CCRS) inscrit en immobilisations a été également l'objet d'actes de vandalisme et incendié. Parmi les 9 lots appartenant à la SECAL, 4 ont été fortement touchés. Une proratisation de la dépréciation fondée sur les mètres carrés sinistrés par rapport à la surface globale des 9 lots a été appliquée, soit 45% de dépréciation sur la valeur nette comptable des immobilisations, soit 6MF.CFP.

A ce jour, la société n'a pas perçu d'indemnité au titre des dommages subis pour le CCRS. Les expertises sont en cours sur les parties communes et privatives. Les premiers éléments tendent à confirmer une prise en charge d'une indemnité assurantielle sans garantie à ce jour sur une évaluation des montants en remboursement.

Sur les deux derniers biens, étant dans des copropriétés, ils seront conditionnés à un accord en assemblée générale avec une décision non exclusive de la Secal pour la reconstruction ou la non-reconstruction. En cas de reconstruction, une part complémentaire de remboursement pourrait être perçue pour reconstruction complète.

Ces événements ont également eu des répercussions sur les ZAC. Les dégâts sont mineurs sur les différents sites, mais la commercialisation des lots a été stoppée sur le second semestre 2024 en raison du manque de visibilité lié à la conjoncture économique incertaine et au climat social que traverse actuellement le pays.

1.3 Événements post clôture

Ils ont été détaillés dans le paragraphe précédent sur les exactions de mai 2024.



1.4 Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis sur la base des règles comptables définies par le PCG et par les règlements comptables propres au secteur d'activité (règlement 2014/03 pour le traitement comptable des opérations d'aménagement).

L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la Fédération des EPL (guides comptables professionnels des SEM activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a été respecté.

2. Principales méthodes utilisées

2.1 Immobilisations corporelles

2.1.1 Constructions

Les immobilisations sont évaluées à leurs coûts d'acquisition selon les dispositions du règlement n°2004-06 (prix d'achat et coût de production augmentés des frais tels que les honoraires, droits de mutation, frais d'actes...).

Conformément à ce règlement, les actifs immobiliers ont été comptabilisés selon l'approche par composants.

La valeur brute a été répartie en composant selon la méthode de la durée de vie des différents éléments des constructions ressortant d'études réalisées par les sociétés foncières. Les amortissements économiques ont été pratiqués suivant le système linéaire.

Répartition :

	Immeubles de bureaux	Centres commerciaux
Structure	70%	60%
IGT	20%	25%
Agencement intérieur et mobilier	10%	15%
Total	100%	100%

Les amortissements pratiqués suivent les dispositions du règlement 2002-10, chaque composant étant amorti sur une durée d'utilité propre ou sur la durée restante de la convention avec la collectivité locale du fait de la remise gratuite en fin de convention.



	Durée
Structure centres commerciaux	40 ans
Structure bureaux	30 à 50 ans en fonction de la nature du bien
IGT	20 ans
Agencement intérieur et mobilier	15 ans
Aménagements extérieurs	20 ans

2.1.2 Agencements, Aménagements, Installations

Les amortissements économiques ont été pratiqués suivant le système linéaire au taux de 5 à 20%.

2.1.3 Matériel de transport

Les amortissements économiques ont été pratiqués suivant le système linéaire au taux de 20 à 25%.

2.1.4 Matériel informatique et mobilier de bureau

Les amortissements économiques ont été pratiqués suivant le système linéaire aux taux de 10% et 20%.

2.1.5 Activation des charges financières

La SECAL a choisi d'immobiliser les coûts d'emprunt de ses opérations propres, respectant le principe suivant, énoncé à l'article 213.9, alinéa 1 du PCG : « les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible, immobilisation incorporelle, corporelle ou stock, peuvent être inclus dans le coût de l'actif lorsqu'ils concernent la période de production de cet actif, jusqu'à la date d'acquisition ou de réception définitive ».

2.1.6 Traitement de la production stockée sur opérations propres

D'après le principe d'évaluation des charges directes de production, article 213.32 du PCG, il est nécessaire de valoriser et d'intégrer ces charges, notamment la main d'œuvre interne de production.

En application de ce principe, les heures passées par le personnel suivant les chantiers des opérations propres de la SECAL sont intégrées à l'actif de chacune de ces opérations. Cette évaluation est réalisée selon le nombre d'heures passées, conformément au suivi interne des heures et au coût de revient des heures vendues. La quote-part imputable à l'exercice est transférée en produit d'exploitation par un compte de transfert de charges.

2.2 Valeurs d'exploitation

Pour établir les comptes de la SECAL, la Direction doit procéder à des estimations et faire des hypothèses pour l'appréciation des éléments inclus dans les états financiers comme les stocks, les comptes de régularisation, les transferts de charges et les éventuelles pertes à terminaison.



Ces estimations et ces hypothèses sont établies à partir de l'expérience passée et de l'anticipation de l'évolution des marchés dans lesquels opère la SEM, ou d'autres facteurs considérés comme raisonnables au regard des circonstances.

2.2.1 Concession d'aménagement

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des nouvelles dispositions mises en place pour les SEM, par le règlement CRC 2014/03.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique encours de concessions d'aménagement résulte de la différence entre le cumul des dépenses (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,

Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

La comptabilité traduit les conventions de concession d'aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- a) stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés,
- b) comptes de régularisation actif ou passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire d'une opération d'aménagement concédée aux risques et profits du concédant,
- c) compte de provisions pour risques et charges :
 - 1) pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice,
 - 2) pour le montant des risques de pertes à terminaison sur les opérations concédées aux risques du concessionnaire,
 - 3) pour le montant des coûts de liquidation des opérations achevées.

Dans l'hypothèse où le montant du coût de revient des éléments cédés est supérieur au cumul des charges comptabilisées, il sera constitué une provision pour charges, égale au montant de l'écart constaté. En conséquence, la valeur du stock relatif à l'opération concernée, inscrite dans les comptes annuels, sera nulle.

2.2.2 Tableau règlement CRC 2014/03

Le tableau page 19 reprend l'ensemble des informations relatives aux encours d'aménagement.

2.2.3 Transfert de charges vers les opérations

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concessions selon les modalités définies par les conventions de concession (rémunération forfaitaire). Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges, il a été imputé au titre de l'année 2024 la somme de 166 568 851 F. CFP.



2.3 Provisions pour risques et charges

L'ensemble des provisions inscrites dans les comptes annuels répondent aux critères définis par l'article 321-1 du PCG relatif aux passifs.

2.3.1 Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2024, le montant des provisions pour risques s'élève à 30 978 697 F.CFP. Les provisions portent notamment sur :

- Des opérations à terminer alors que la rémunération a été perçue ;
- Des risques pour litiges

2.3.2 Provisions pour charges - concessions

Au 31 décembre 2024, le montant des provisions pour charges au titre des concessions d'aménagement est maintenu à 2 779 161 F.CFP.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La dépréciation de la créance est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le total des dépréciations pour clients douteux s'élève à 4 138 093 F.CFP au 31 décembre 2024.

2.5 Compte de résultat – Règlement CRC 2014/03

L'application du règlement du CRC entraîne la comptabilisation de l'ensemble des charges des concessions d'aménagement dans un compte 605 et des produits dans un compte 705.

Le détail par nature des comptes de charges est le suivant :

Achats	609 845 920 XPF
Rémunérations	166 568 851 XPF
Provisions pour charges	0 XPF
Frais financiers	731 846 565 XPF
Achats des concessions	1 508 261 336 XPF

Le détail des comptes de produits est le suivant :

Produits	403 280 842 XPF
Participation concédant	500 000 000 XPF
Transfert de charges	0 XPF
Participation estimative	986 249 102 XPF
Produits concessions	1 889 529 944 XPF



2.6 Rémunération des membres du conseil d'administration et des dirigeants

Aucune rémunération n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration.

La direction de la SECAL est assurée par un directeur général dans la cadre d'un contrat de mandataire social.

2.7 Engagements hors bilan

2.7.1 Engagements reçus

- Au titre des emprunts

Les encours des emprunts, hors intérêts courus, contractés sur les concessions au 31 décembre 2024 sont les suivants :

- 6 177 533 263 F.CFP pour la concession de PANDA
- 9 822 413 073 F.CFP pour la concession de Dumbéa sur Mer (DSM)
- 796 658 712 F.CFP pour la concession de Dumbéa Centre
- 250 000 000 F.CFP pour la concession de Boulari

Les emprunts sont garantis entre 80 et 100% en fonction de l'organisme financier prêteur.

Suite aux réaménagements de 2023 de DSM, un nouveau prêt a été contracté avec la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignation) de 700 MF.CFP. Le versement a eu lieu en juin 2024, ce qui a permis d'améliorer la trésorerie de l'opération. De plus, le réaménagement du prêt CNC 1984 01 de l'Agence Française de Développement a été contractualisé en septembre 2024, divisant par 2 le montant des échéances en capital.

La crise que traverse la Nouvelle-Calédonie depuis les émeutes de mai 2024 a fortement ralenti la commercialisation des terrains.

Pour faire face à ce ralentissement, une stratégie de baisse des dépenses a été mise en place. Les travaux ont été stoppés et les dépenses de fonctionnement réduites au minimum. La situation de trésorerie des ZAC étant déjà fragilisée, ce manque de produits ne permet plus de faire face au remboursement d'emprunts.

Dès le mois septembre 2024, un courrier a été adressé aux banquiers locaux et institutionnels afin de demander un report en échéance et en capital sur 2 ans des prêts en cours.

A la clôture de l'exercice 2024, les négociations ont débouchées sur :

- L'AFD a donné son accord pour reporter le remboursement en capital des échéances d'octobre 2024 pour les prêts CNC 180901 et CNC 170201 pour l'opération DSM. A ce jour, des avenants au contrat sont attendus pour entériner le report d'un an du remboursement en capital pour la ZAC DSM. Concernant la ZAC de Dumbéa Centre, un avenant a été signé en mars 2025 reportant les échéances en capital jusqu'au 30 avril 2026.
- Les discussions sont toujours en cours avec la CDC au sujet d'un report des échéances en capital sur 2025.



- La volonté partagée avec la BNC de transformer une part importante des financements court terme en financements amortissables de long terme a permis de signer post clôture un nouveau prêt de 500 MF.CFP ainsi que d'un découvert de 200 MF.CFP sur chacune des ZAC de DSM et PANDA en remplacement des 700 MF.CFP d'autorisation de découvert consentis en 2024.
- La BCI maintient son accompagnement de 300 MF.CFP en découvert autorisé sur la ZAC DSM.
- Des discussions sont également en cours avec la Société Générale pour transformer le court terme de 600 MF.CFP. A ce jour, le nouveau format de financement proposé serait un prêt amortissable de 300 MF.CFP remboursable en 4 ans (dont un an de différé) et un court terme de 100 MF.CFP.

2024		Collectivité Garante	Montant capital restant dû au 31/12/2024	Taux de garantie	Montant garanti
OP180 ZAC PANDA					
AFD	CNC 2209 01 M	Province Sud	596 658 711	80%	477 326 969
AFD	CNC 170101 H T1+T2	Province Sud	986 602 478	80%	789 281 982
AFD	CNC 205201 H T1+T2	Province Sud	1 694 510 740	80%	1 355 608 592
CDC	1190214	BCI	1 706 443 914	10%	170 644 391
		BNC		10%	170 644 391
CDC	5141737	Province Sud	1 193 317 420	80%	1 365 155 131
		BCI		10%	119 331 742
		CDC		10%	119 331 742
		Province Sud		80%	954 653 936
OP202 CENTRE VILLE BOULARI					
CDC	5038473	BCI	0	50%	0
		Commune du Mont-Dore		50%	0
BNC	N 0166597	Néant	250 000 000		
OP204 ZAC DUMBEA CENTRE					
AFD	CNC 206901 S	Commune du Dumbéa	596 658 712	50%	298 329 356
BNC	N 0166595	Néant	200 000 000		
OP210 ZAC DUMBEA SUR MER					
		210 ZAC DUMBEA SUR MER			
AFD	CNC 170201J	Province Sud	1 121 555 122	80%	897 244 098
AFD	CNC 180901J T1	Province Sud	349 187 150	80%	279 349 720
AFD	CNC 180901J T2	Province Sud	315 045 581	80%	252 036 465
AFD	CNC 180901J T3	Province Sud	314 761 109	80%	251 808 887
AFD	CNC 198401X	Province Sud	1 600 619 460	80%	1 280 495 568
BNP	OP2101	Province Sud	0	80%	0
CDC	1177859	BCI	3 114 558 473	10%	311 455 847
		BNC		10%	311 455 847
		Province Sud		80%	2 491 646 778
CDC	5141766	BCI	2 306 686 178	10%	230 668 618
		BNC		10%	230 668 618
SGCB	OP2106	Province Sud	0	80%	1 845 348 942
		Province Sud		80%	0
CDC	DOS020000337	Province Sud	700 000 000	80%	560 000 000
TOTAL			17 046 605 048		14 762 487 622



2.7.2 Engagements donnés

- Engagement pour retraite

En vertu de l'Art 123-13 du Code de commerce, la société a fait le choix d'indiquer dans l'annexe le montant des engagements pour retraite. Au 31 décembre 2024, le montant de cet engagement s'élève à 16 980 644 F.CFP, tenant compte du taux d'actualisation et de capitalisation, dit indicateur PBO.

L'indemnité mentionnée ci-dessus résulte des dispositions prévues dans l'Accord Interprofessionnel Territorial et de l'accord professionnel de la branche « Commerce et Divers ». Il s'agit d'un régime à prestation définie versée en une seule fois au départ du salarié.

Ce calcul est déterminé en prenant en compte le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité, un taux d'actualisation égal au taux des emprunts d'Etat à 15 ans et le taux de progression des salaires.

- Engagement auprès de la SAS Foncière Calédonienne

La SECAL s'est engagée à souscrire 32% du capital social de la SAS Foncière Calédonienne lors de sa constitution en 2018, par un apport numéraire d'un montant total de 90 080 000 Francs CFP.

50 % de cet apport a été libéré lors de la constitution de la Société, soit 45 040 000 Francs CFP. Le solde du capital social a été libéré début 2022 conformément au délai légal de de cinq ans à compter de l'inscription de la Société au RCS. Ce versement a été fait sur appel de la présidence dans le cadre de la réalisation d'un investissement immobilier.

En complément de cette libération de capital, et dans le cadre de cet investissement, une avance en comptes courants d'associés a été versée à hauteur de sa participation au capital social, soit 16 128 719 Francs CFP. Cette avance a été employée comme apport pour le financement de l'investissement.

A noter qu'il n'existe pas d'obligation pour la SECAL de mettre en place une consolidation avec sa filiale au regard des critères légaux de consolidation.

En outre, la SECAL s'est engagée à accepter la Présidence de la Foncière Calédonienne pour ses cinq premières années.

De plus, la SECAL s'est davantage engagée dans l'accompagnement de la Foncière Calédonienne, suite à la signature en 2022 de 2 conventions rémunérées :

- Accompagnement sur la gestion administrative et patrimoniale
- Accompagnement sur les études d'investissement

Ces conventions ont été renouvelée en 2024 pour une durée de 2 ans (2024-2025).

- Engagement auprès de Simplicité (anciennement Urban Solar)

En 2019 la SECAL s'est engagée aux côtés d'Enercal Energies Nouvelles (EEN) dans la création et la prise de participation de la SAS Simplicité (anciennement Urban Solar), à



hauteur de 49% du capital social de 1 000 000 Francs CFP. Ce projet était soumis à accord de l'Autorité de la Concurrence.

Celle-ci ayant validé la création de la structure courant juillet 2020, la SECAL a pu acquérir ses parts en septembre 2020, soit 490 000 Francs CFP. Elle a versé depuis 5 102 587 Francs CFP d'avances en comptes courants d'associés.

Les installations de panneaux photovoltaïques ont été endommagées lors des émeutes. Une avance en compte courant a été versée pour 2 188 105 MF.CFP en 2024. Ces avances ont généré des intérêts sur compte courant non échus pour 226 713 Francs CFP soit un solde au 31 décembre 2024 de 7 517 405 Francs CFP en créances rattachées.

A noter qu'il n'existe pas d'obligation pour la SECAL de mettre en place une consolidation avec sa filiale au regard des critères légaux de consolidation.

2.8 Honoraires du commissaire aux comptes

Au titre de l'année 2024, les honoraires du commissaire aux comptes, correspondant à la mission de certification des comptes, s'élèvent à 1 700 000 F.CFP HT.

Règlement CRC 2014/03 - Concessions d'aménagement 31/12/2024

Données prévisionnelles issues du CRACL																
Nom de l'opération	Concédant (1)	Date de signature convention (2)	Date expiration (3)	Prise en charge résultat	Coût globaux de l'opération	Produits globaux de l'opération hors part. concédant	Participation du concédant (4)	Cumul dépenses (5)	Cumul recettes hors part. concédant (6)	Cumul Participation concédant (7)	Stocks 2023 (8)	Provision charges (9)	Neutralisation résultat débit (10)	Neutralisation résultat crédit (10)	Participation à recevoir (11)	Commentaires
180 ZAC PANDA	Province Sud	15/04/2003	31/12/2040	Concédant	23 602 019 485	19 418 252 000	4 183 767 000	17 494 022 354	9 290 233 035	1 285 000 000	6 202 158 563		716 630 754		2 898 767 000	
202 CENTRE VILLE DE BOULARI	Ville du Mont Dore	24/02/2006	24/02/2032	Concédant	2 935 765 407	2 101 612 110	834 153 297	2 766 568 433	1 607 612 110	606 250 000	520 877 139		31 829 184		227 903 297	
204 ZAC DUMBEA CENTRE	Ville de Dumbéa	24/06/2004	31/12/2031	Concédant	3 750 843 002	2 945 395 490	805 447 512	3 205 851 106	1 700 480 971	613 000 000	1 040 356 804			147 986 669	192 447 512	
210 ZAC DUMBEA SUR MER	Province Sud	07/12/2007	31/12/2042	Concédant	46 835 800 902	32 265 077 000	14 383 255 000	37 290 298 220	16 224 533 535	10 236 519 797	13 514 372 995			2 685 128 107	4 146 735 203	
247 MEARE	Province Sud	13/12/1999	14/12/2002	Concédant	118 419 623	10 899 730	107 519 893	116 497 964	118 199 730	107 300 000	0	1 921 659	219 893		219 893	
295 COLLINES OUAYA	Province Sud	05/05/2000		Concédant	180 231 605	98 497 110	81 734 495	179 374 103	189 200 568	89 239 605	0	857 502		7 505 110	-7 505 110	

61 052 612 180	29 130 259 949	12 937 309 402	21 277 765 501	2 779 161	748 679 831	2 840 619 886	7 458 567 795
----------------	----------------	----------------	----------------	-----------	-------------	---------------	---------------

- 1 Nom de la collectivité contractante
- 2 Date signature de la convention par la semi et le concédant
- 3 Date d'expiration de la convention
- 4 Participation du concédant inscrite dans le CRACL servant de base à l'arrêté des comptes annuels
- 5 Montant du cumul des charges comptabilisées au 31/12
- 6 Montant du cumul des produits hors participations du concédant comptabilisés au 31/12
- 7 Montant des participations du concédant comptabilisées au 31/12
- 8 Montant du stocks de concessions d'aménagement en cours au 31/12 (cumul des charges diminués du coût de revient des lots vendus)
- 9 Montant de la provision pour charges comptabilisée dans le cas où les charges sont inférieures au coût de revient des lots vendus
- 10 Montant du compte 482 débiteur ou créditeur au 31/12
- 11 Participation du concédant inscrite dans le CRACL diminuée des participations comptabilisées

3. TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS EN VALEURS BRUTES

LIBELLES	Valeur au 31/12/2023	Augmentation en F. CFP	Diminution en F. CFP	Transfert en F. CFP	Valeur au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles					
Frais de recherche et de développement	6 692 906				6 692 906
Brevets, licences et droits assimilés	27 019 098				27 019 098
Sous total Immobilisations incorporelles	33 712 004	0	0	0	33 712 004
Terrains					
Terrains CCRS	591 851				591 851
Terrain Agence Nord	44 757 613				44 757 613
Terrain Koutio	35 324 500				35 324 500
Sous total Terrains	80 673 964	0	0	0	80 673 964
Constructions					
Centre commercial de Rivière Salée	54 996 702				54 996 702
Bâtiment Agence Nord	200 400 082				200 400 082
Bâtiments Agence de Lifou	12 443 348				12 443 348
Bâtiments Koutio	402 655 147				402 655 147
Bâtiments Santal	101 387 132				101 387 132
Sous total Constructions	771 882 411	0	0	0	771 882 411
Immobilisations corporelles					
Matériel et outillage	242 730				242 730
Installations, Agencements et Aménagements divers	59 279 721	5 597 641	338 903		64 538 459
Matériel de transport	42 394 663		19 452 368		22 942 295
Matériel bureau et informatique	29 642 596	2 020 519	5 736 948		25 926 167
Mobilier de bureau	35 697 312	107 600	834 447		34 970 465
Sous total Immobilisations corporelles	167 257 022	7 725 760	26 362 666	0	148 620 116
Immobilisations en cours - Avances					
Immos. corporelles en cours - photovoltaïque SECAL					
Avances et acomptes versés					
Sous total Avances sur Immobilisations	0	0	0	0	0
Titres de participation - Créances participations					
Apport en capital numéraire Simplicité	490 000				490 000
Apport en capital numéraire Foncière Calédonienne	90 080 000				90 080 000
Créances rattachées à des participations - Simplicité	5 327 101	2 404 106	224 514		7 506 693
Créances rattachées à des participations - Foncière	16 104 411	464 719	440 411		16 128 719
Sous total Titres de participation	112 001 512	2 868 825	664 925	0	114 205 412
Dépôt et cautionnements versés	1 577 590	110 000			1 687 590
Sous total dépôts et cautionnements	1 577 590	110 000	0	0	1 687 590
TOTAL GENERAL	1 167 104 503	10 704 585	27 027 591	0	1 150 781 497

4.1 TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

LIBELLES	Valeur au 31/12/2023	Augmentation en F. CFP	Diminution en F. CFP	Transfert en F. CFP	Valeur au 31/12/2024
Amortissements Immob. incorporelles					
Frais de recherche et de développement	6 692 906				6 692 906
Brevets, licences et droits assimilés	27 019 098				27 019 098
Sous total Amort. Immob. incorporelles	33 712 004	0	0	0	33 712 004
Amortissements Constructions					
Centre commercial de Rivière Salée	38 627 761	2 497 355			41 125 116
Bâtiments Agence Nord	64 457 872	6 645 889			71 103 761
Bâtiments Agence de Lifou	9 927 087	312 179			10 239 266
Bâtiments Koutio	282 383 815	11 412 074			293 795 889
Bâtiments Santal	14 781 576	3 222 984			18 004 560
Sous total Amort. Constructions	410 178 111	24 090 481	0	0	434 268 592
Amortissements Immob. corporelles					
Matériel et outillage	242 730				242 730
Installations, Agencements et Aménagements divers	40 513 020	4 754 191	338 903		44 928 308
Matériel de transport	20 280 072	4 306 677	15 668 782		8 917 967
Matériel bureau et informatique	25 924 643	2 371 068	5 342 689		22 953 022
Mobilier de bureau	34 361 608	262 229	560 580		34 063 257
Sous total Amort. Immob. corporelles	121 322 073	11 694 165	21 910 954	0	111 105 284
TOTAL GENERAL	575 097 201	35 784 646	21 910 954	0	579 085 880

4.2 DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

LIBELLES	Valeur Résiduelle avant dépréciation 31/12/2024	Dépréciation en F. CFP	Reprise de dépréciation en F. CFP	Valeur Nette 31/12/2024
Dépréciations Immob. incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Brevets, licences et droits assimilés				
Sous total Amort. Immob. incorporelles	0	0	0	0
Dépréciations Constructions				
Centre commercial de Rivière Salée	13 871 586	6 242 211		7 629 375
Bâtiments Agence Nord	129 296 321			129 296 321
Bâtiments Agence de Lifou	2 204 082			2 204 082
Bâtiments Koutio	108 859 258			108 859 258
Bâtiments Santal	83 382 572	77 483 629		5 898 943
Sous total Amort. Constructions	337 613 819	83 725 840	0	253 887 979
Dépréciations Immob. corporelles				
Matériel et outillage				
Installations, Agencements et Aménagements divers	19 610 151			19 610 151
Matériel de transport	14 024 328			14 024 328
Matériel bureau et informatique	2 973 145			2 973 145
Mobilier de bureau	907 208			907 208
Sous total Amort. Immob. corporelles	37 514 832	0	0	37 514 832
TOTAL GENERAL	375 128 651	83 725 840	0	291 402 811

Une dépréciation des immobilisations des locaux du SANTAL et des locaux du CCRS a été constatée suite aux événements de mai 2024. Une valeur résiduelle égale à la quote-part du foncier a été conservée.

5. ACTIF CIRCULANT

5.1 TABLEAU DE VARIATION DE STOCKS CONCESSIONS D'AMENAGEMENT

Code opération	LIBELLES	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Variation bilan
C0180	ZAC PANDA	6 412 165 245	6 202 158 563	- 210 006 682
C0202	BOULARI	508 257 223	520 877 139	12 619 916
C0204	ZAC DUMBEA CENTRE	1 042 682 268	1 040 356 804	- 2 325 464
C0210	ZAC DE DUMBEA SUR MER	13 712 729 372	13 514 372 995	- 198 356 377
	TOTAL	21 675 834 108	21 277 765 501	-398 068 607

5.2 STOCK SUR OPERATIONS SECAL

Code opération	LIBELLES	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Variation bilan
S0926	SANTAL	54 786 725	57 394 330	2 607 605
	TOTAL	54 786 725	57 394 330	2 607 605

5.3 DEPRECIATION DE STOCK

Code opération	LIBELLES	Valeur au 31/12/2023	Augmentation en F. CFP	Diminution en F. CFP	Valeur au 31/12/2024
S0926	SANTAL		51 344 662		51 344 662
	TOTAL	0	51 344 662	0	51 344 662

Une dépréciation du stock des locaux du SANTAL a été constatée suite aux évènements de mai 2024. Une valeur résiduelle du stock égale à la quote-part du foncier a été conservée.

5.4 AVANCES ET ACOMPTES VERSES S/ COMMANDES

LIBELLES	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Avance sur formation		
TOTAL	0	0

5.5 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

LIBELLES	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2024
Clients Factures Rémunérations (Mandats et conduites d'opération)	107 190 477	76 028 133
Client douteux	1 993 286	4 138 093
Provisions clients douteux	- 1 993 286	- 4 138 093
Facture à établir structure	3 000 000	5 679 103
S-T Clients Structure	110 190 477	81 707 236
Clients Mandats	191 546 784	315 484 482
Clients Opérations Propres		
Clients Concessions	467 481 826	318 765 715
S-T Clients Opérations	659 028 610	634 250 197
TOTAL	769 219 087	715 957 433

5.6 AUTRES CREANCES

LIBELLES	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2024
Mandats débiteurs		
Avances s/ salaires - déplacements	74 632	157 253
Autres débiteurs	5 929 558	31 422 955
Avoir fournisseurs non parvenus	7 741	2 361 773
Produits à recevoir		44 083 370
S-T Autres Créances Structure	6 011 931	78 025 351
S-T Autres Créances	0	0
TOTAL	6 011 931	78 025 351

5.7 TABLEAUX DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS ET DES DISPONIBILITES

LIBELLES	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2024
CAT Structure	200 000 000	300 000 000
CAT Opérations Concessions		
CAT Opérations Mandats		
Intérêts courus sur DAT Structure	2 679 452	5 491 463
Intérêts courus sur DAT Mandats		
TOTAL VALEURS MOBILIERES	202 679 452	305 491 463
Banques Structure	235 115 352	135 530 424
Banques Mandats	1 551 445 232	1 446 904 620
Banques Opérations Propres		
Banques Concessions	101 557 503	110 208 150
Caisse Structure	20 217	1 322
TOTAL DISPONIBILITES	1 888 138 304	1 692 644 516

6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

LIBELLES	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2024
Abonnements	2 323 317	1 865 164
Assurances Structure + Opérations propres	946 919	550 195
Maintenance informatique	1 018 029	1 211 487
Location Matériel	59 809	41 764
Cotisations	286 400	
TOTAL GENERAL	4 634 474	3 668 610

7. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

LIBELLES	Valeur au 31/12/2023	Augmentation en F. CFP	Diminution en F. CFP	Valeur au 31/12/2024
Capital	565 000 000			565 000 000
Réserves :				
- Prime d'émission, de fusion, d'apport...				
- Réserve légale	24 608 201	2 302 299		26 910 500
- Réserves statutaires ou contractuelles	93 830 895	10 782 867		104 613 762
- Réserves réglementées				
- Autres	3 234 693			3 234 693
Report à nouveau	215 515 470	32 960 816		248 476 286
Résultat de l'exercice	46 045 982	- 95 256 924	46 045 982	- 95 256 924
Subvention d'investissement	2 532 109		969 423	1 562 686
	0			
Provisions réglementées				
TOTAL GENERAL	950 767 350			854 541 003

Le capital social est composé de 10 000 actions d'une valeur nominale de 56 500 Francs CFP chacune.

8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

LIBELLES	Valeur au 31/12/2023	Augmentation en F. CFP	Diminution Prov utilisé en F. CFP	Diminution Prov non utilisée en F. CFP	Diminution Prov non admise nouvelles règles F. CFP	Valeur au 31/12/2024
Provisions pour risques et charges	0					
- Provisions pour risques divers	32 178 697			1 200 000		30 978 697
- Provisions pour charges						
- Provisions p/charges s/ concessions	2 779 161					2 779 161
TOTAL GENERAL	34 957 858	0	0	1 200 000	0	33 757 858

9. DETTES

9.1 TABLEAUX DE VARIATION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

LIBELLES	Valeur au 31/12/2023	Augmentation en F. CFP	Diminution en F. CFP	Valeur au 31/12/2024
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				
Emprunt Siège Social				
Emprunt AGN BCI 2 villas	25 978 618		4 462 889	21 515 729
Emprunt AGN BNC K6 Initiativ	41 071 438		7 142 856	33 928 582
Emprunts Villa témoin DSM				
Intérêts courus Société	292 678	225 673	292 678	225 673
Sous total Structure	67 342 734	225 673	11 898 423	55 669 984
Emprunts	16 701 989 527	700 000 000	355 384 479	17 046 605 048
dont Emprunts OP180 ZAC Panda	6 177 533 263			6 177 533 263
dont Emprunts OP202 Centre Ville de Boulari	330 200 691		80 200 691	250 000 000
dont Emprunts OP204 ZAC Dumbéa centre	796 658 712			796 658 712
dont Emprunts OP210 ZAC de Dumbéa sur Mer	9 397 596 861	700 000 000	275 183 788	9 822 413 073
Découverts-Lignes de Crédit Opérations	2 014 331 197	2 193 840 868	2 069 009 540	2 139 162 525
dont OP180 ZAC PANDA	300 473 889	707 470 033	365 808 825	642 135 097
dont OP202 Centre Ville de Boulari	187 197 235	135 876 399	70 000 206	253 073 428
dont OP204 ZAC Dumbéa Centre	160 458 464	111 612 672	75 068 451	197 002 685
dont OP210 ZAC de Dumbéa sur Mer	1 366 201 609	1 238 881 764	1 558 132 058	1 046 951 315
Intérêts courus emprunts s/opérations	236 588 864	242 571 682	236 588 864	242 571 682
Agios courus découvert s/opérations				
Sous total Opérations	18 952 909 588	2 893 840 868	2 424 394 019	19 428 339 255
TOTAL EMPRUNTS ET DECOUVERTS	19 020 252 322	2 894 066 541	2 436 292 442	19 484 009 239
Emprunts et dettes financières diverses				
Dépôts et cautionnements s/ loyers CCRS	2 816 904			2 816 904
Dépôts et cautionnements s/ loyers Lifou	85 000			85 000
Dépôts et cautionnements s/ Villa DSM	160 000			160 000
Dépôts et cautionnements s/ loyers AGN	391 200			391 200
Dépôts et cautionnements s/ loyers SECAL	325 000			325 000
Dépôts et cautionnements s/ loyers SANTAL	660 400		660 400	
Cautions acquéreurs s/ ZAC	53 483 795		1 549 000	51 934 795
TOTAL DETTES FINANCIERES DIVERS ET CAUTIONNEMENTS	57 922 299	0	2 209 400	55 712 899

9.2 AVANCES ET ACOMPTES RECUS

LIBELLES	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2024
Acomptes sur Compromis de Vente sur 0180	24 650 000	60 700 000
Acomptes sur Compromis de Vente sur 0202	14 000 000	44 000 000
Acomptes sur Compromis de Vente sur 0204		
Acomptes sur Compromis de Vente sur 0210	2 900 000	1 500 000
Acomptes sur Compromis de Vente sur OP propres		
Avances et acomptes Mandats		15 000 001
TOTAL GENERAL	41 550 000	121 200 001

9.3 DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

LIBELLES	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2024
Fournisseurs Structure	4 507 313	6 872 236
Fournisseurs Immos		531 040
Sous total Structure	4 507 313	7 403 276
Fournisseurs Mandats	250 094 258	250 197 640
Fournisseurs Opérations propres		
Fournisseurs Concessions	166 095 152	38 727 422
Sous total Opérations	416 189 410	288 925 062
TOTAL GENERAL	420 696 723	296 328 338

9.4 DETTES ET MANDATS CREDITEURS

LIBELLES	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2024
Mandats créditeurs	1 492 464 424	1 562 455 585
TOTAL GENERAL	1 492 464 424	1 562 455 585

9.5 DETTES FISCALES ET SOCIALES

LIBELLES	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2024
Dettes sur salaires	39 974 257	20 224 881
<i>Rémunérations dues au personnel</i>		
<i>Remboursement notes de frais</i>	420 282	590 807
<i>Congés payés dus au personnel + provision</i>	17 908 770	12 634 074
<i>Prime de fin d'année</i>	12 000 000	7 000 000
<i>Voyages cadres</i>	9 645 205	
Dettes sur charges sociales	28 128 415	17 445 689
<i>Cafat</i>	11 057 016	7 629 116
<i>Mutuelle du commerce</i>	372 480	
<i>Retraite</i>	2 661 900	1 910 687
<i>Caisse de prévoyance</i>	959 405	758 209
<i>Charges sociales sur congés payés</i>	6 279 828	4 627 677
<i>Charges sociales sur primes</i>	4 080 000	2 520 000
<i>Charges sociales sur voyages cadres</i>	2 717 786	
Dettes sur impôts	4 381 180	2 606 647
<i>Impôts sur les sociétés à payer</i>		
<i>Tss à décaisser / TGC à payer</i>	3 124 095	1 342 922
<i>Patente</i>	1 257 085	1 263 725
TOTAL GENERAL	72 483 852	40 277 217

9.6 AUTRES DETTES

LIBELLES	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2024
Clients créditeurs et Crédeurs divers	13 990 120	21 120 764
Clients - Avoirs à établir	424 777	424 777
S-T autres dettes structure	14 414 897	21 545 541
Autres dettes sur Opérations Propres		
Autres dettes sur Mandats	300 000	300 000
Autres dettes sur Concessions		
S-T autres dettes	300 000	300 000
TOTAL GENERAL	14 714 897	21 845 541

9.7 ETAT DES DETTES

LIBELLES	Dettes à moins d'un an	Dettes de un à cinq ans	Dettes à plus de cinq ans	Total général
Emprunts et dettes auprès Etablissements Crédit	3 243 625 795	4 799 846 068	11 440 537 376	19 484 009 239
Dettes financières diverses	55 712 899			55 712 899
Avances et acomptes reçus s/ cessions	121 200 001			121 200 001
Dettes fournisseurs (yc fournisseurs d'immobilisations)	296 328 338			296 328 338
Mandats créditeurs	1 562 455 585			1 562 455 585
Dettes fiscales et sociales	40 277 217			40 277 217
Autres dettes	21 845 541			21 845 541
TOTAL GENERAL	5 341 445 376	4 799 846 068	11 440 537 376	21 581 828 820

10.1 BILAN au 31 Décembre 2024

ACTIF	STRUCTURE	MANDAT	OPERATIONS PROPRES	CONCESSIONS	TOTAL
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations Incorporelles					
- Frais d'établissement					
- Frais de recherche et de développement					
- Concessions, brevets & droits similaires					
- Fonds commercial (1)					
- Autres					
- Immobilisations incorporelles en cours					
- Avances et acomptes sur immob. incorp.					
Immobilisations Corporelles					
- Terrains	80 673 964				80 673 964
- Constructions	253 887 979				253 887 979
- Installations tech.,matériel & outillage industriels	-				
- Inst. générales, agencements & aménag. divers	19 610 151				19 610 151
- Matériel de transport	14 024 328				14 024 328
- Matériel de bureau et informatique	2 973 145				2 973 145
- Mobilier	907 208				907 208
- Immobilisations corporelles en cours					
- Avances					
Immobilisation Financières					
- Titres de participations	90 570 000				90 570 000
- Créances rattachées à des participations	23 635 412				23 635 412
- Autres titres immobilisés					
- Prêts					
- Autres immobilisations financières	1 687 590				1 687 590
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	487 969 777	0	0	0	487 969 777
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
- Matières premières & autres approvisionnements				21 277 765 501	21 277 765 501
- En - cours de production de biens - Concessions					
- En - cours de production de services					
- Produits intermédiaires et finis			6 049 668		6 049 668
- Marchandises					
- Avances & acomptes versés sur commandes					
Autres Créances					
- Clients et comptes rattachés	81 707 236	315 484 482		318 765 715	715 957 433
- Mandats					
- Autres créances	53 080 104	11 730 591		13 214 656	78 025 351
- Capital souscrit - appelé,non versé					
Divers					
- Valeurs mobilières de placement	305 491 463				305 491 463
- Disponibilités	144 810 235	1 436 976 600	649 531	110 208 150	1 692 644 516
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	585 089 038	1 764 191 673	6 699 199	21 719 954 022	24 075 933 932
COMPTES DE REGULARISATION					
- Charges constatées d'avance	3 668 610				3 668 610
- Charges à répartir sur plusieurs exercices					
- Compte de neutralisation du résultat					
- Compte de liaison					
- Ecart de conversion actif					
TOTAL (III)	3 668 610	0	0	0	3 668 610
COMPTES DE LIAISON					
TOTAL GENERAL en FRANCS CFP (I + II + III)	1 076 727 425	1 764 191 673	6 699 199	21 719 954 022	24 567 572 319

BILAN au 31 Décembre 2024

PASSIF	STRUCTURE	MANDAT	OPERATIONS PROPRES	CONCESSIONS	TOTAL
CAPITAUX PROPRES					
- Capital social ou individuel	565 000 000				565 000 000
- Primes d'émission, de fusion, d'apport					
- Ecart de réévaluation					
- Réserve légale	26 910 500				26 910 500
- Réserves statutaires ou contractuelles					
- Réserves réglementées					
- Réserve spéciale	104 613 762				104 613 762
- Autres réserves	3 234 693				3 234 693
- Report à nouveau	248 476 286				248 476 286
- Résultat de l'exercice (Bénéfice ou Perte)	- 95 256 924				-95 256 924
- Subvention d' investissement	1 562 686				1 562 686
- Provisions réglementées					
TOTAL (I)	854 541 003	0	0	0	854 541 003
AUTRES FONDS PROPRES					
- Produits des émissions de titres participatifs					
- Avances conditionnées					
TOTAL (I)bis	0	0	0	0	0
PROVISION POUR RISQUES & CHARGES					
- Provision pour risques	30 978 697				30 978 697
- Provisions pour charges					
- Provision pour charges sur concessions d'aménagement				2 779 161	2 779 161
TOTAL (II)	30 978 697	0	0	2 779 161	33 757 858
DETTES					
- Emprunts obligataires convertibles					
- Autres emprunts obligataires					
- Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit (1)	55 669 984			19 428 339 255	19 484 009 239
- Emprunts et dettes financières divers (1)	3 778 104			51 934 795	55 712 899
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	15 000 000		106 200 000	121 200 000
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 872 236	250 197 640		38 727 422	295 797 298
- Mandat		1 562 455 585			1 562 455 585
- Dettes fiscales et sociales	40 277 217				40 277 217
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	531 040				531 040
- Autres dettes	21 545 541	300 001			21 845 542
TOTAL (III)	128 674 122	1 827 953 226	0	19 625 201 472	21 581 828 820
COMPTES DE REGULARISATION					
- Produits constatés d' avance	5 471 250				5 471 250
- Compte de neutralisation du résultat				2 091 940 055	2 091 940 055
- Compte de liaison	5 717 692	-63 112 022	33 333	57 394 330	33 333
TOTAL (IV)	11 188 942	-63 112 022	33 333	2 149 334 385	2 097 444 638
COMPTES DE LIAISON					
TOTAL GENERAL en FRANCS CFP (I + II + III + IV)	1 025 382 764	1 764 841 204	33 333	21 777 315 018	24 567 572 319
(1) dont à moins d'un an					2 399 567 489
(1) dont à plus d'un an					16 188 610 765

10.2 COMPTE DE RESULTAT au 31 Décembre 2024

CHARGES	STRUCTURE	MANDAT	OPERATIONS PROPRES	CONCESSIONS	TOTAL
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises					
Variation de stock marchandises					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stocks de mat. 1eres & autres approvisionnements					
Autres achats et charges externes	88 437 310			1 508 291 315	1 596 728 625
Impôts, taxes et versements assimilés	3 488 179				3 488 179
Salaires et traitements	234 457 718				234 457 718
Charges sociales	79 210 631				79 210 631
Autres charges de gestion courante	2 023 130				2 023 130
Dotations aux amortissements et aux provisions :					
Dotations d'exploitation sur immobilisations :					
- Dotations aux amortissements	35 784 646				35 784 646
- Dotations aux provisions					
Dotations d'exploitation sur actif circulant :					
- Dotations aux provisions	4 090 807				4 090 807
- Dotations pour risques & charges					0
- Dotations pour risques & charges concessions					0
Autres charges					0
Transfert de produits - concessions					
Total des charges d'exploitation (I)	447 492 421	0	0	1 508 291 315	1 955 783 736
CHARGES FINANCIERES					
Dotations aux amortissements et aux provisions					
Autres intérêts et charges assimilées	3 231 559				3 231 559
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (II)	3 231 559	0	0	0	3 231 559
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Sur opérations de gestion	188 022				188 022
Sur opérations en capital	4 451 512				4 451 512
Dotations aux amortissements et aux provisions	135 070 502				135 070 502
Total des charges exceptionnelles (III)	139 710 036	0	0	0	139 710 036
Prime d'intéressement (IX)					0
Impôts sur les sociétés (X)					
Resultat de l'exercice (perte)	-95 256 924				-95 256 924
TOTAL GENERAL en FRANCS CFP (I + II + III)	495 177 092	0	0	1 508 291 315	2 003 468 407

COMPTE DE RESULTAT au 31 Décembre 2024

PRODUITS	STRUCTURE	MANDAT	OPERATIONS PROPRES	CONCESSIONS	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens				1 889 529 944	1 889 529 944
Production vendue de services	242 685 167				242 685 167
Chiffre d'affaires	242 685 167	0	0	1 889 529 944	2 132 215 111
Production stockée					
Production immobilisée				-381 238 628	-381 238 628
Subventions d' exploitation					
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	185 772 035				185 772 035
Autres produits	87				87
Total des produits d'exploitation (I)	428 457 289	0	0	1 508 291 316	1 936 748 605
PRODUITS FINANCIERS					
Produits financiers de participations	696 831				696 831
Produits d' autres valeurs mobilières et créances de l' actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés	6 932 826				6 932 826
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (II)	7 629 657	0	0	0	7 629 657
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Sur opérations de gestion					0
Sur opérations en capital	59 090 145				59 090 145
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (III)	59 090 145	0	0	0	59 090 145
Résultat de l'exercice antérieur (Déficit)					
TOTAL GENERAL en FRANCS CFP (I + II + III)	495 177 091	0	0	1 508 291 316	2 003 468 407



Annexe 2

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**



Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable
Fiscalité
Conseil
Tél. : + 687 25 54 54 - Mail : contact@kpmg.nc

Immeuble Koneva
3 rue Ernest Massoubre
Baie de l'Orphelinat
BP 2232 - 98846 Nouméa
Nouvelle-Calédonie

**Société d'Equipement de la
Nouvelle-Calédonie « SECAL » SAEM**

**Rapport spécial du
commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2024

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2024**

**Société d'Equipement de la
Nouvelle-Calédonie « SECAL » SAEM
40 rue Félix Trombe – Koutio, Dumbéa
BP 2517 – 98846 Nouméa Cedex**

Ce rapport contient 3 pages

Ref : CR1006647

© KPMG Audit SARL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre en Nouvelle-Calédonie de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés.
Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

SARL au capital de 1.140.000 F | RCS 96 B 457 358 | Ridet 457 358 001

Associés :

Thierry Granier
Jacques Le Maitre
Lan Nguyen

Stéphanie Bourgoïn
Romain Chomiki
Chloé Duquesne
Manuel Nguyen



Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable
Fiscalité
Conseil
Tél. : + 687 25 54 54 - Mail : contact@kpmg.nc

Immeuble Koneva
3 rue Ernest Massoubre
Baie de l'Orphelinat
BP 2232 - 98846 Nouméa
Nouvelle-Calédonie

Société d'Equipement de la Nouvelle-Calédonie « SECAL » SAEM

Siège social : 40 rue Félix Trombe – Koutio, Dumbéa – BP 2517 – 98846 Nouméa Cedex
Capital social : 565 000 000 F

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

1. Convention de gestion opérationnelle

- **Nature et objet :** Convention de gestion opérationnelle pour l'accompagnement sur les études d'investissements
- **Modalités :** Missions de gestion opérationnelles (prospection, analyse et présentation au Comité Technique) rémunéré à 0,5% du montant TTC du projet pour les projets inférieurs à 500MF et à 0,3% du montant TTC du projet pour les projets supérieurs à 500 MF.

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2024.

© KPMG Audit SARL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre en Nouvelle-Calédonie de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

SARL au capital de 1.140.000 F | RCS 96 B 457 358 | Ridet 457 358 001

Associés :

Thierry Granier
Jacques Le Maitre
Lan Nguyen

Stéphanie Bourgoin
Romain Chomiki
Chloé Duquesne
Manuel Nguyen

2. Convention de gestion administrative

- **Nature et objet :** Convention de gestion pour l'accompagnement sur les missions de gestion administrative et de patrimoine
- **Modalités :** Missions de gestion rémunérée à hauteur de 600KF HT annuel pour la mission de gestion administrative et de 600KF HT par trimestre pour la mission de gestion et entretien du patrimoine.

Le produit comptabilisé en 2024 s'élève à 3 000 000 F.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec La Foncière Calédonienne SAS

Convention d'avance rémunérée

- **Nature et objet :** Créances rattachées à la société Foncière Calédonienne dans laquelle la SECAL détient des participations.
- **Rémunération :** Avances rémunérées (taux fixe annuel de 3%)

Le produit comptabilisé en 2024 s'élève à 464 719 F.

Avec Simplicité SAS

- **Nature et objet :** Créances rattachées à la société Simplicité dans laquelle la SECAL détient des participations.
- **Rémunération :** Avances rémunérées (taux légal majoré de 4 pts).

Le produit comptabilisé en 2024 s'élève à 226 713 F.

Nouméa, le 7 mai 2025

KPMG Audit

Thierry Granier
Associé